



## LES RENCONTRES DE L'ORD&EC < Jeudi 12 mars 2026

# #8 Comment activer des nouvelles filières REP pour mieux agir localement ?

### Contacts

- REGION > Guillaume EVRARD [gevrard@maregionsud.fr](mailto:gevrard@maregionsud.fr)
- ORD&EC > Céline GIDEL [cgidel@maregionsud.fr](mailto:cgidel@maregionsud.fr)  
Arthur DE CAZENOVE [adecazenove@maregionsud.fr](mailto:adecazenove@maregionsud.fr)
- Les petites rivières > Anne-Cécile DENIS [anne-cecile@lespetitesrivieres.com](mailto:anne-cecile@lespetitesrivieres.com)  
Lorraine [loraine@lespetitesrivieres.com](mailto:loraine@lespetitesrivieres.com)



# Déroulé de la Rencontre #8

## Comment activer des nouvelles filières REP pour mieux agir localement ?

**9h30 – 10h00 - SEQUENCE 1 - Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés et les enjeux régionaux !**

- Quiz
- Rappel des enjeux régionaux

**10h00 - 11h20 - SEQUENCE 2 - En savoir plus sur le déploiement de 6 nouvelles filières REP pour mieux agir localement**

- Produits du tabac (Alcome)
- Panneaux photovoltaïques (Soren)
- Articles de sport et de loisirs **et** articles de bricolage et de jardin thermiques (Ecologic)
- Articles de bricolage et de jardin non thermiques (Valobat)
- Textile sanitaire à usage unique (Citeo Soins & Hygiène)
- Emballages professionnels (Citeo Pro)

**11h20 - 11h45 - SEQUENCE 3 - Quels exemples de coopérations et d'actions pour agir localement ?**

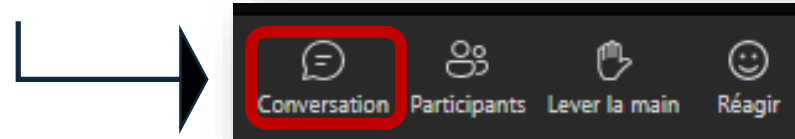
- Communauté de Communes Provence Verdon (Var)
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence (Bouches du Rhône)

**11h45 - 12h00 - SEQUENCE 4 – Quels sont vos besoins pour de nouveaux échanges sur les filières REP ? et les mots de la fin !**

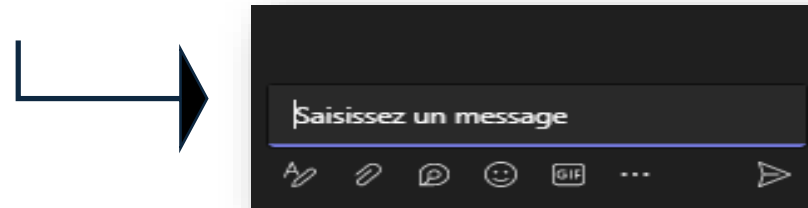


# Emargement

Cliquez sur le bouton « Conversation » pour ouvrir le « fil de discussions »



Utiliser le « fil de discussion » en mentionnant **nom, fonction et structure** (ex : Arthur de CAZENOVE, Responsable Unité Etudes et Projets, Région SUD)



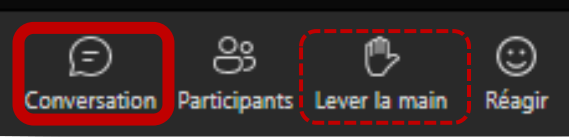




Tous les participants et intervenants doivent émarger.

**Merci de votre compréhension**

En cas de problèmes techniques, contacter [nviziale@maregionsud.fr](mailto:nviziale@maregionsud.fr)

# Les règles du webinar

- Lorsque vous n'intervenez pas, merci d'éteindre votre micro 
- Utiliser préférentiellement le « **fil de discussions** »  
- **Penser svp à mettre l'acronyme de votre structure** avant la question, exemple : « REGION SUD – Comment/pourquoi/... ? »
- Vous pouvez également **partager des informations** en lien avec la rencontre par exemple en postant un lien internet  
- **Les animateurs suivent en direct le « fil de discussion »** afin de **poser vos questions aux intervenants**, et ils informent des demandes de prises de parole (main levée). **Les intervenants, répondront à certaines questions directement sur le fil de discussions.**

*Les échanges sur le fils de discussion et les prises de parole permettront de compléter la synthèse de la Rencontre. Les supports, le replay et la synthèse seront transmis aux inscrits.*



9H30 - 10h00

SEQUENCE 1

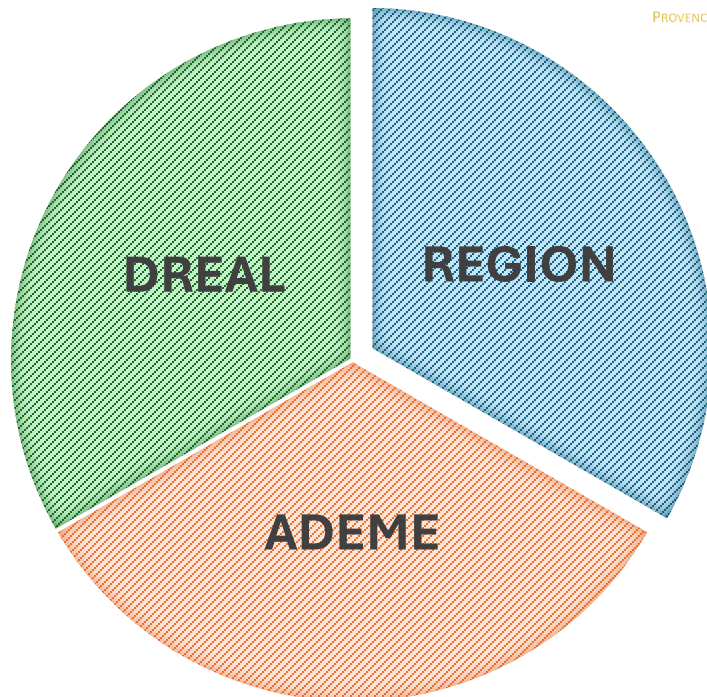
Vos connaissances, vos  
besoins, vos difficultés et  
les enjeux régionaux !



# L'ORD&EC et ses missions

DEPUIS MARS 2019, LE SUIVI DE LA PLANIFICATION REGIONALE EST ASSUREE PAR L'ORD&EC DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ETAT/REGION/ADEME

## Une gouvernance partagée



## Principaux objectifs et missions

- ▼ Recueillir, valider, **restituer et diffuser des informations générales et quantitatives DI/DND/DD**
- ▼ **Évaluation et suivi de la planification régionale des déchets et de l'EC (SRADDET)**
- ▼ **Fédérer un réseau d'acteurs et animer des groupes de travail (Rencontres et GT BTP et Biodéchets)**
- ▼ **Enquêtes auprès des collectivités et exploitants d'installation de traitement**
- ▼ **Contrôle et traitement de données**
- ▼ **Elaboration d'un état des lieux annuel complet, cohérent et homogène de la gestion régionale des déchets**
- ▼ **Répondre aux sollicitations de la DREAL, de la REGION et de l'ADEME et informer les acteurs régionaux de la prévention et de la gestion des déchets,**
- ▼ **Suivi mensuel des quantités de déchets non dangereux non inertes résiduels stockés et incinérés en région (UVE/ISDND)**



# REP et ORD&EC

## Un suivi régionalisé des données REP depuis 2020

Une fiche de synthèse en ligne  
mis à jour annuellement

Un chapitre complet dédié dans  
le tableau de bord annuel

**LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)** 7

Les filières REP ont permis de collecter à l'échelle régionale

**172 kg de déchets par habitant\***

En moyenne, **33€ d'éco-contributions par habitant**

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits.

Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie, en bref le principe "pollueur-payeur".

Avec la loi AGECE, du 10 février 2020, le paysage des filières REP s'est profondément transformé en ne considérant plus uniquement la gestion des déchets générés mais en intégrant bien l'ensemble du cycle de vie des produits.

(\* Hors agro-alimentaire, produits du tabac, bateaux de plaisance ou de sport, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, jouets, dont les données 2023 ne sont pas disponibles)

Les filières encadrées par la réglementation européenne  
Filières volontaires  
Filières volontaires  
Filières volontaires à venir

**ZOOM 2023**

Mise en œuvre des filières REP (Source : ADEME)

### Chapitre VII - Les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits (fabricants, distributeurs, importateurs), peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie, en bref le principe du « pollueur-payeur ». Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Ils versent alors à ces éco-organismes une éco-contribution. Mais ils ont aussi le choix de mettre en place des systèmes individuels.

A la création de ces filières via le décret du 1<sup>er</sup> avril 1992, les déchets concernés étaient exclusivement les déchets ménagers et assimilés.

Depuis 2012, ces dispositifs s'appliquent également à certains déchets professionnels.

La France est à ce jour le pays ayant le plus recours à ce principe de gestion des déchets.

Avec la loi AGECE du 10 février 2020, le paysage des filières REP s'est profondément transformé en ne considérant plus uniquement la gestion des déchets générés mais en intégrant bien l'ensemble du cycle de vie des produits (éco-conception, allongement de la durée de vie des produits, soutien à la réparation et au réemploi). L'article 78 de la loi AGECE a créé une instance de suivi et de supervision des filières REP, la Direction de la Supervision des filières REP (DSREP), confiée à l'ADEME.

Certaines filières sont imposées par l'Union européenne (piles et accumulateurs portables, équipements électroniques, etc.), d'autres ont été créées à l'échelle nationale (textiles, ameublement, papiers graphiques, etc.).

Parallèlement, l'article 25 de la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, promulguée en août 2021, comporte des mesures en faveur du réemploi et prévoit la mise en place d'un observatoire du réemploi et de la réutilisation, en charge notamment d'observer l'atteinte des objectifs réglementaires des filières REP, porté par l'ADEME et annoncé officiellement le 9 septembre 2022.

REMPLOI REUTILISATION Observatoire national

Tableau de Bord 2022 – Version 1 – Juin 2024

En 2023

172 kg/hab./an collectés dans le cadre de ces filières



# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés

## 1. Que vous évoque l'acronyme « REP »





# Principe de la responsabilité élargie du producteur (REP)

- La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe « **pollueur-payeur** ». Les filières REP reposent sur ce principe, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes qui mettent sur le marché certains produits, **sont rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.**
- En France, le principe de la « Responsabilité élargie du producteur » existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'Environnement.





# Le principe général de fonctionnement

- **L'Etat délivre les agréments à des éco-organismes** pour une durée variable (en général entre 4 et 5 ans).
- **Les éco-organismes sont financés par l'écocontribution**, versée par les entreprises qui lui sont adhérentes.
- **Cette écocontribution finance l'ensemble des obligations des fabricants et distributeurs** (prévention, collecte, tri, recyclage des déchets...) **tels que définis dans les cahiers des charges rédigé par l'Etat**





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



## 2. Combien de filières REP existent fin 2025 ?



a. **15**

b. **18**

c. **23**

d. **25**

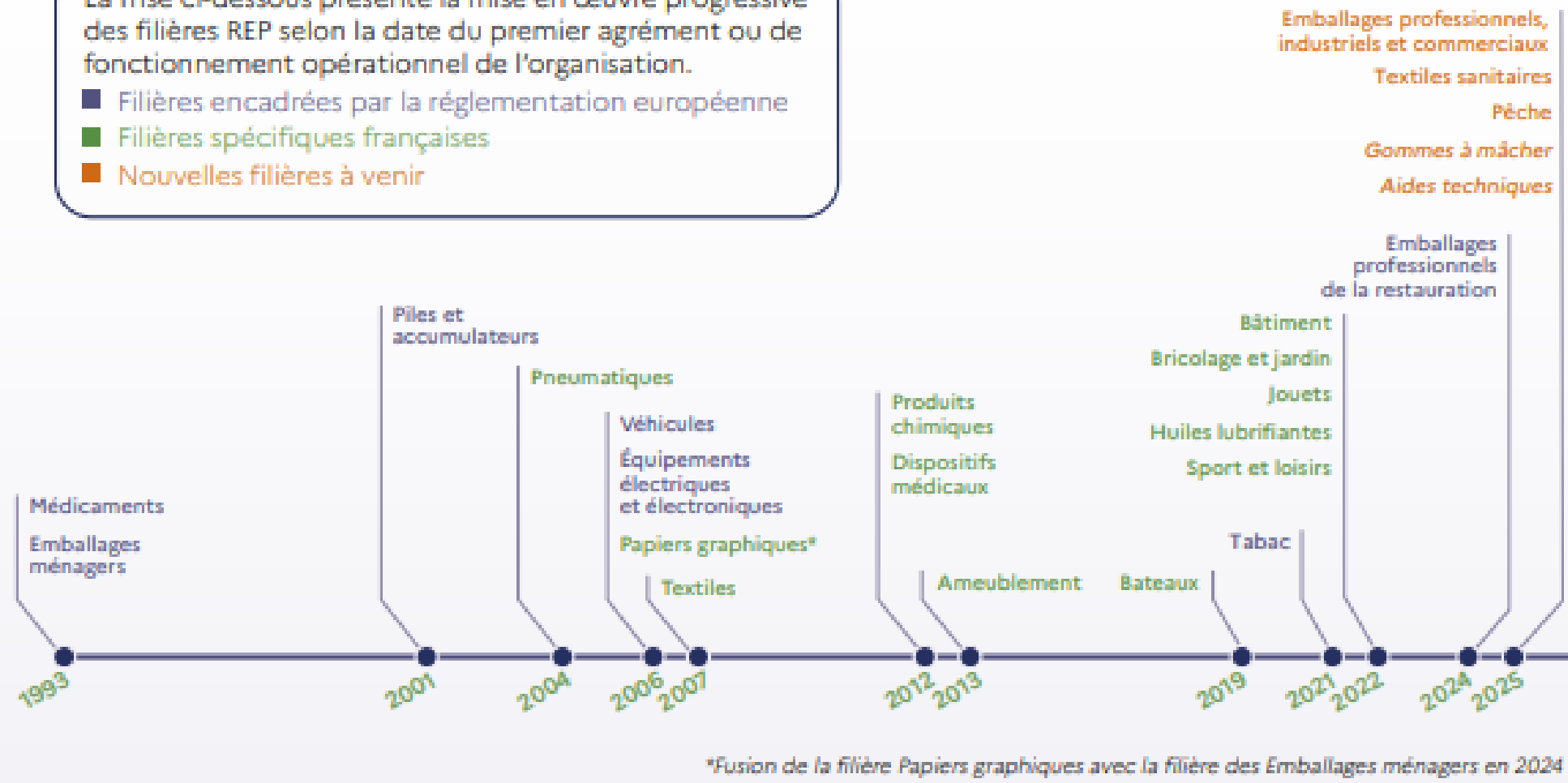




# Un déploiement depuis 1993 qui s'est accéléré !

La frise ci-dessous présente la mise en œuvre progressive des filières REP selon la date du premier agrément ou de fonctionnement opérationnel de l'organisation.

- Filières encadrées par la réglementation européenne
- Filières spécifiques françaises
- Nouvelles filières à venir



\*Fusion de la filière Papiers graphiques avec la filière des Emballages ménagers en 2024

# Quelques chiffres clés

2025

26

éco-organismes agréés  
dont 6 sur plusieurs filières  
**+10** depuis 2020

25

systèmes individuels agréés  
sur les équipements  
électriques  
et électroniques (EEE) et sur les  
véhicules



2023

19

filiales REP  
mises en oeuvre  
**+7** depuis 2020

184 000

producteurs adhérents  
dont 149 000 sur une filière et 35 000 sur plusieurs filières  
**+54 000** par rapport à 2022

Dont 40 % aux collectivités

152 Mt

mises sur le marché  
dans le périmètre de la REP  
**+135 Mt** depuis 2020

2,3 Md €

d'éco-contributions  
perçues par les éco-organismes  
**+0,4 Md** par rapport à 2022

927 M €

versés aux collectivités  
par les éco-organismes  
**+90 M** par rapport à 2022



# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



**3. Combien d'éco-organismes agréés existent aujourd'hui ?**



**a. 16**

**b. 20**

**c. 26**

**d. 30**





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



**4. A votre avis, quelles peuvent être les missions exercées par les éco-organismes ?**





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



## 5. Associez chaque éco-organisme à sa filière REP



- a) Textiles sanitaires à usage unique
- b) Articles de sport et de loisirs
- c) Articles de bricolage et de jardin (non thermiques)
- d) Jouet
- e) Équipements électriques et électroniques (EEE) - Panneaux solaires
- f) Tabac





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



**6. Sur la base de vos connaissances, quelle est la différence principale entre :**



- la REP  
Emballages  
Industriels &  
Commerciaux  
(EIC)



- et la REP  
Emballages  
ménagers et  
papiers graphiques  
(EMPAP) ?





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



**7. A votre avis, quelles peuvent être les éventuelles difficultés liées à l'existence de plusieurs éco-organismes sur une même filière REP**





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



**8. Quel est, selon vous, l'enjeu principal pour une collectivité face à l'émergence de nouvelles filières REP ?**





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



## 9. L'ADEME propose un site Internet dédié aux filières REP



- a) **J'en ai connaissance mais ne l'ai jamais consulté**
- b) **Je m'en sers comme outil de veille réglementaire**
- c) **Je l'utilise comme support pédagogique en interne**
- d) **Je l'utilise ponctuellement pour m'informer sur une filière précise**
- e) **Je ne connaissais pas cet outil**





# La Loi AGECE du 10 février 2020 a transformé en profondeur le système d'organisation de ces filières et notamment le système de reporting






↳ La Loi AGECE du 10 février 2020 transforme en profondeur le système d'organisation de ces filières à REP. Elle renforce la responsabilité des metteurs sur le marché sur l'ensemble du cycle de vie des produits afin, notamment, d'en allonger la durée d'usage, en mettant en avant **l'éco-conception des produits, la réparation et le réemploi.**



↳ **L'Etat a missionné l'ADEME pour réaliser le suivi des filières REP.** C'est ainsi que la Direction de la supervision des filières REP (DSREP) a été créée en 2020.



**Accès rapides**

 <b>Trouver votre ou vos filière(s)</b> Parcourez la liste des filières REP et découvrez les informations clés de chacune (périmètre, agréments, chiffres, historique...) →	 <b>Trouver votre éco-organisme</b> Retrouvez la liste des éco-organismes et découvrez les filières sur lesquelles ils sont agréés. →	 <b>Rechercher un identifiant unique (IDU)</b> Découvrez la liste des entreprises disposant d'un ou de plusieurs identifiants uniques. →
--	--	---



# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



## 10. Selon vous, quels sont les freins à la contractualisation avec les éco-organismes ?





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés

## 11. Comment menez-vous votre veille sur les éco-organismes ?





# UN QUIZZ POUR MIEUX SE CONNAITRE

Vos connaissances, vos besoins, vos difficultés



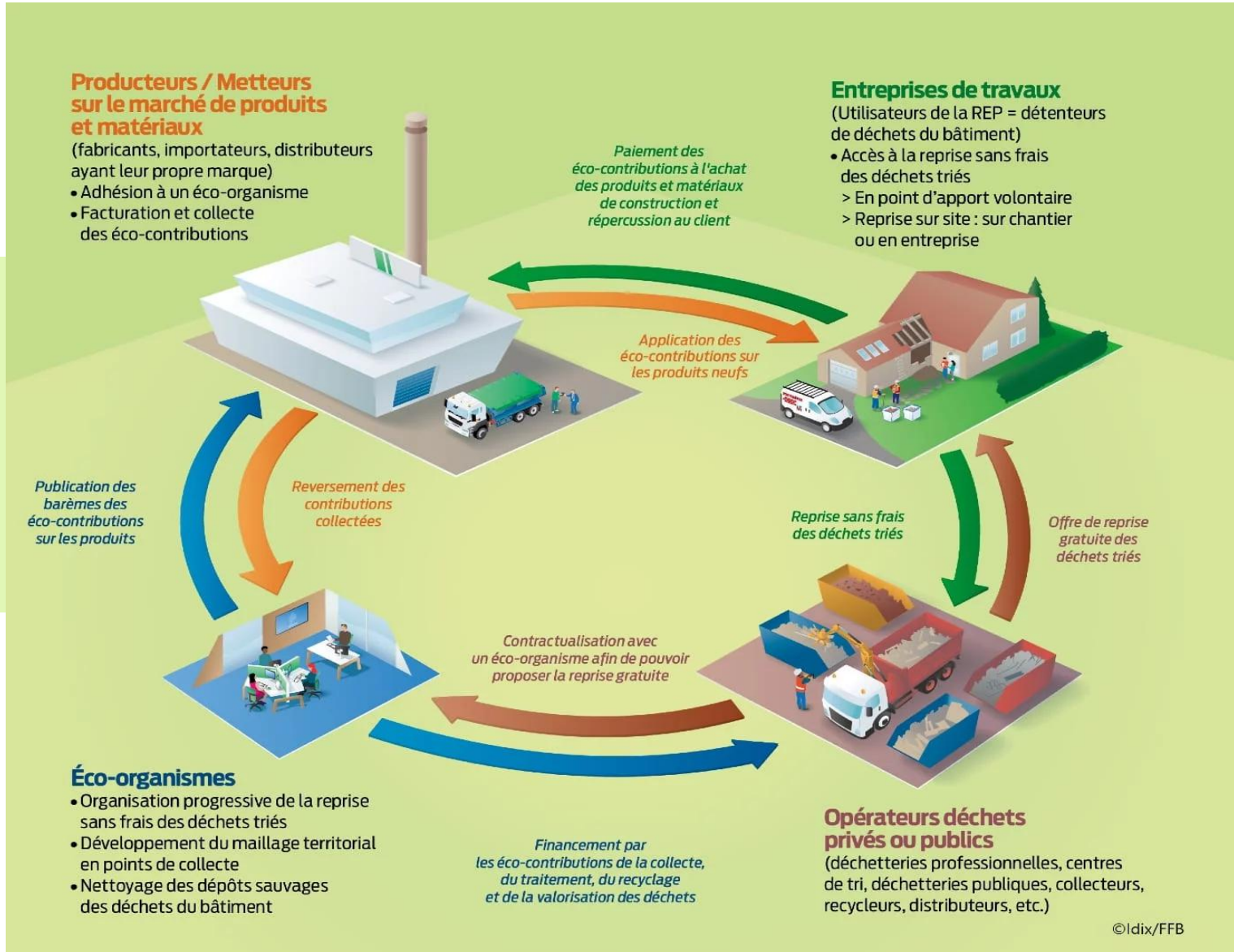
**12. Parmi les actions suivantes, lesquelles sont mises en œuvre sur votre périmètre géographique en collaboration avec les éco-organismes ?**



- a) **Financement de projets**
- b) **Participation à des groupes de travail**
- c) **Organisation de réunions de sensibilisation**
- d) **Accompagnement à la structuration de filières**
- e) **Action de prévention et/ou de réemploi**
- f) **Événementiel et/ou campagne de communication**
- g) **Autre (à préciser dans le fil de discussion)**



# Pour exemple la REP sur les matériaux et produits de la construction (PMCB)





## Des performances à améliorer à l'échelle nationale et régionale



- **40 % du gisement de déchets ménagers et assimilés soumis à une REP ne sont pas triés** (sources : ADEME et ORD&EC)
- 2/3 des filières n'atteignent pas leurs objectifs de collecte
- 50 % du gisement collecté n'est pas recyclé
- Les objectifs de recyclage sont atteints dans la majorité des filières mais la filière des emballages ménagers (32 % du gisement total) accuse un retard important sur le recyclage des emballages en plastique et en aluminium (respectivement 26% et 40%)
- Enfin, le réemploi et la réutilisation sont encore trop faiblement développés : seulement 2,3% du gisement couvert par les REP est réemployé ou réutilisé



## Rappels : Les collectivités publiques concernées à plusieurs titres



Par exemple, La Région en tant qu'administration publique est également concernée par de nombreuses REP pour la gestion de ses propres déchets :



- les éditions graphiques (magazine, brochure, plaquette...)
- le mobilier
- le matériel informatique
- les déchets produits par ses agents
- les articles de bricolage
- les articles de sport (lycées)
- les véhicules Auto Région
- les emballages alimentaires des cuisines centrales...





# Le Service Economie Circulaire et Déchets de la Région pilote une feuille de route dédié aux filières REP depuis 2025



**Axe n°1 : Mieux capter les soutiens financiers des éco-organismes**

**Axe n°2 : Exemplarité de la collectivité régionale**

**Axe n°3 : Evaluation et suivi des flux**

**Axe n°4 : Planification et territorialisation**

**Axe n°5 : Développer de nouveaux partenariats**



- Un référent : Guillaume EVRARD, [gevrard@maregionsud.fr](mailto:gevrard@maregionsud.fr) et des experts du Service sur certaines filières (construction, textile, DEEE, emballages, ...)
- Un partenariat avec l'association RUDOLOGIA pour la mise en réseau et des travaux collaboratifs avec les éco-organismes membres de l'association par exemple les speed-meeting régionaux (le 12 juin 2025 en région SUD)





10h00 - 11h20

## SEQUENCE 2

En savoir plus sur le  
déploiement de 6 nouvelles  
filères REP pour mieux agir  
localement



# AGIR ENSEMBLE CONTRE LES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

| 12 mars 2026

Camille MURCY  
Aliénor GALAMEZ  
Déléguées régionales

# ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public



<b>CONTEXTE ET ORIGINE D'ALCOME</b>	<b>1</b>
<b>LA CONTRACTUALISATION</b>	<b>2</b>
<b>LES DÉMARCHES ET CONTREPARTIES</b>	<b>3</b>
<b>QUESTIONS</b>	<b>4</b>

# 1

**ALCOME**

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

## **CONTEXTE ET ORIGINE D'ALCOME**



## Un petit déchet...



Pollution aquatique  
(océans, rivières,  
nappes phréatiques..)



Contamination des sols  
Et risque incendie



Pollution visuelle

### Quelques chiffres :

1,3 mégot au sol pour 10 mètres de voirie, mais 4,5 en milieu urbain dense

Les mégots représentent 1 déchets abandonnés sur 2 (en nombre)

Pour 80% des fumeurs, il n'y a pas assez de dispositifs de rue

# Origine d'ALCOME



## LES ENJEUX D'ALCOME



### RÉDUIRE

de 40% la présence des mégots au sol sur les 6 années de l'agrément



### SOUTENIR

financièrement les communes, collectivités et groupements de communes



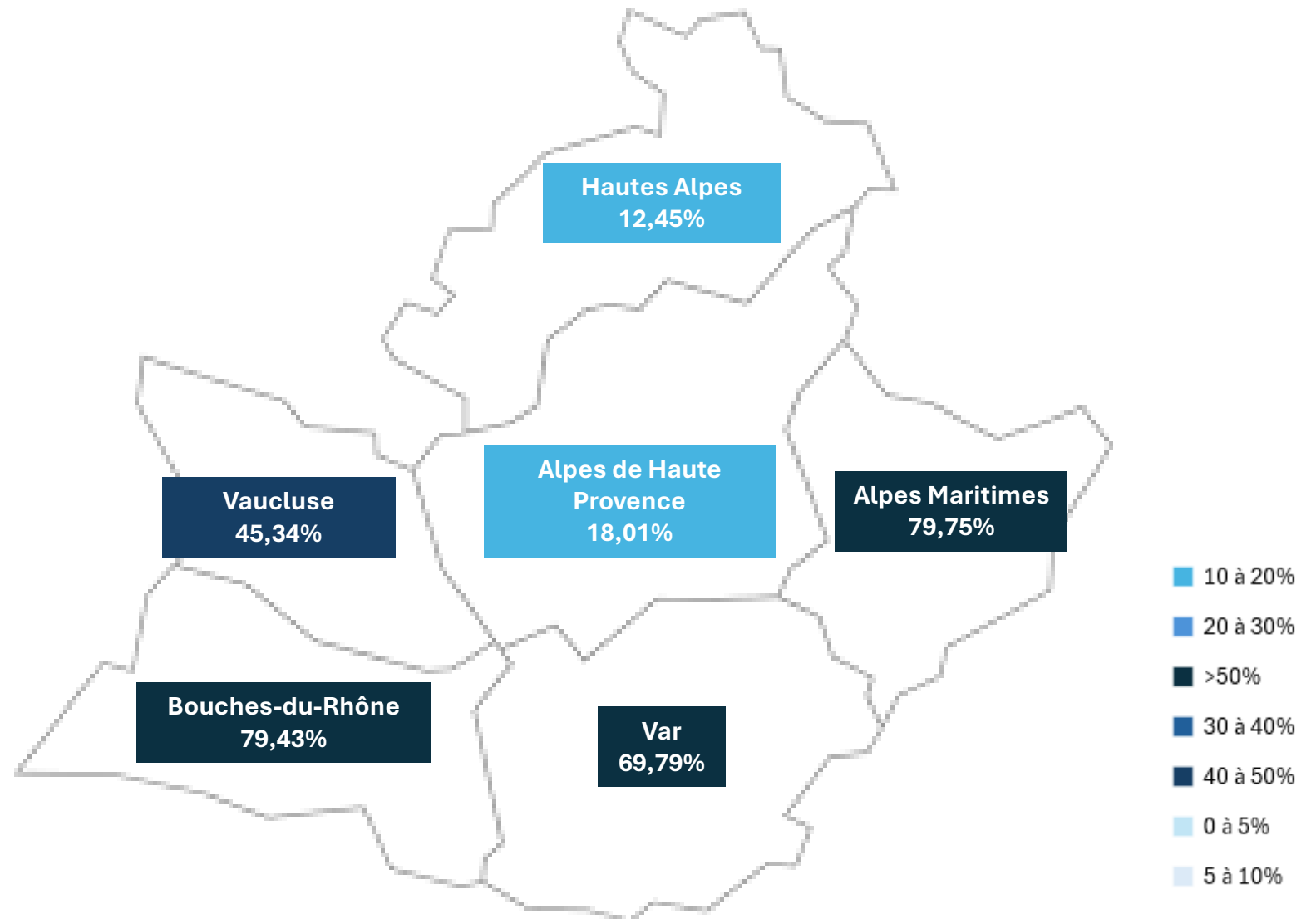
### SENSIBILISER

à l'impact lié aux mégots mal jetés sur l'espace public

**Attention : La collecte séparée des mégots n'est pas obligatoire dans le cadre du contrat Alcome**

# Contractualisation en région PACA

- Le contrat Alcome couvre **69,88% de la population** de la région au 31/01/2026
- **186 communes** sur les 6 départements



# 2

**ALCOME**

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

**LA**

**CONTRACTUALISATION**



# Éligibilité à la contractualisation

## Compétence propreté

Signataire du contrat Alcome  
=  
EPCI avec compétence propreté



EPCI

## Compétence collective





Signataire du contrat Alcome  
=  
EPCI avec compétence collective et  
délibération des communes membres



EPCI

- Délibération de l'EPCI sur la signature du contrat ALCOME
- Possibilité de proposer aux communes une convention de gestion du contrat ALCOME (fonctionnement, reversement, etc.)
- Délibération des communes qui le souhaitent à entrer dans le dispositif « collectif »
- Gestion du contrat par l'EPCI à compétence collective

# Soutien financier annuel

BARÈME (base INSEE)		
<b>URBAIN DENSE :</b> > 50 000 habitants		<b>2,08 € / hab.</b>
<b>URBAIN :</b> 5 000 à 50 000 habitants		<b>1,08 € / hab.</b>
<b>RURAL :</b> < 5 000 habitants		<b>0,50 € / hab.</b>
<b>TOURISTIQUE :</b> communes urbaines ou rurales avec au moins un de ces critères : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ plus de 1,5 lit touristique par habitant</li><li>▪ plus de 50% de résidences secondaires</li><li>▪ au moins 10 commerces pour 1000 habitants</li></ul>		<b>1,58 € / hab.</b>

**VERSEMENT  
EN N+1  
AU TITRE DE  
L'ANNÉE N**

# Acquisition de dispositifs de rue

Le quota total correspond au cumul des quotas individuels

## Cendriers de rue

Éligibles sur des hotspots préalablement déclarés



Quota\* : 1/1000 habitants

## Dispositifs associés aux corbeilles

Éteignoirs & Petits cendriers



Quota\* : 10/1000 habitants

*\*Quota différencié si commune touristique*

## 2 options d'acquisition

### Soutien financier

- Choix et achat du matériel par la collectivité
- Remboursement par Alcome l'année suivant l'installation de l'équipement
  - 25€ HT max par éteignoir
  - 42€ HT max par cendrier sur corbeille
  - 250€ HT max par cendrier de rue

### Mise à disposition

- Choix restreint aux modèles du catalogue
- Pas de personnalisation
- Recommandation du matériel en fonction de la typologie de hotspot



# Outils de prévention

## Cendriers de poche

**Dotation annuelle de 50 cendriers de poche par tranche de 1000 habitants.**

Distribution par les buralistes ou lors d'événements, accompagnée de messages de prévention et de sensibilisation sur l'impact environnemental de l'abandon des mégots.



# Supports de sensibilisation

Alcome met gratuitement à disposition des collectivités des supports numériques de sensibilisation

Affiches de sensibilisation, affiche pour distribution de cendriers, vidéos flyers, etc.

**L'IMPACT  
D'UN MÉGOT PEUT ÊTRE  
CATASTROPHIQUE**

**9 FEUX SUR 10 SONT D'ORIGINE HUMAINE,\*  
NOTAMMENT DUS À DES MÉGOTS JETÉS  
SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

**#MonMégot  
OùIlFaut**

\*source : rapport du Sénat, août 2022.  
ALCOME, société par actions simplifiée, immatriculée sous le RCS Paris B 892 019 556, Paris (75017)

**Pour arrêter de fumer, Tabac info service : l'appli, le site, le 3989** Tabac info service est un service de Santé publique France, du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'Assurance Maladie. Service gratuit + prix d'un appel local.

**UN MÉGOT,  
C'EST DU PLASTIQUE**

**Jeté par terre,  
il contamine  
nos sols et peut  
mettre jusqu'à 10 ans  
à se dégrader.**

**#MonMégot  
OùIlFaut**

**Pour arrêter de fumer, Tabac info service : l'appli, le site, le 3989\***

\*Tabac info service est un service de Santé publique France, du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'Assurance Maladie. Service gratuit + prix d'un appel local.

# Docuthèque

Accessibles en ligne sur votre espace collectivités dans la rubrique « Docuthèque »

**Élaborer et mettre en œuvre un projet de prévention de l'abandon des mégots**

La problématique mégots concerne en général l'ensemble du territoire de la commune. Une fois le contrat signé avec Alcome, l'objectif est de parvenir à réduire la présence des mégots dans les espaces publics. Cette réduction sera progressive et d'autant plus efficace que la collectivité parviendra à mobiliser le mieux possible les acteurs concernés.

La réussite de ce type de projet est grandement facilitée par une organisation claire et « affichée » en adoptant un fonctionnement en mode projet.

- Fixer des objectifs réalistes et partagés
- Impliquer l'ensemble des acteurs
- Prévoir et s'assurer d'avoir les moyens d'agir

**6 ÉTAPES À NE PAS MANQUER POUR RÉUSSIR**

## Fiches méthodologiques

- Inscription et contractualisation
- Méthodologie de recensement des hotspots
- Réussir sa communication de proximité
- Etc.

**CAS TYPE Site scolaire**

Ces fiches « cas type » sont issues des plans d'actions des communes pilotes et proposent un panel d'actions pour résoudre une problématique mégots dans une configuration reproductible.

- Fiche de synthèse Châlons-en-Champagne Lycée Bayen et école Verbeau
- Fiche de synthèse La Ferté-sous-Jouarre École du Limon
- Fiche de synthèse Rouen Lycée rue Socrate

## Fiches retours d'expérience

- Établissements recevant du public
- Grande place
- Sites pilotes
- Etc.

**CONSTRUCTION21 FRANCE**

**Concours**

**ALCOM**  
L'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public

**Contexte**

Chaque année, 12% des cigarettes consommées en France sont jetées au sol de manière impropre dans l'espace public. Cela représente des milliards de mégots.

## Documents techniques

- Support de présentation webinaire
- Foire aux Questions
- Concours Alcome
- Etc.

# 3

**ALCOMÉ**

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

## LES DÉMARCHES ET CONTREPARTIES



# Les étapes de la contractualisation



# Les engagements de la collectivité



## Rédiger un programme de lutte contre l'abandon des mégots

Le groupement s'engage à mettre en place des actions adaptées pour éviter la formation de hotspots, en combinant prévention, répression et traitement des situations existantes.



## Communiquer sur la contractualisation avec Alcome

Communiquer sur la signature du contrat avec Alcome au travers de votre site internet, de vos réseaux sociaux, de la presse, etc.



## Mettre en place des actions de sensibilisation

Au travers de distribution de cendriers de poche, d'affichage, de publications Facebook, d'article de presse, de journées de ramassage des déchets, de stand de sensibilisation, etc.



**Pour les communes > 5 000 habitants**

## Encourager de bonnes pratiques grâce à des arrêtés adaptés

Arrêté sur les AOT imposant aux exploitants des obligations claires sur l'entretien de leur espace. Arrêté prohibant et pénalisant les jets de mégots au sol sur le domaine public.



## Remplir annuellement le bilan communal

En année N+1, le groupement remplit le bilan sur le portail : communication, arrêtés, mise à jour de la cartographie, actions menées, programme de lutte, plan de nettoyage avec une simplification du bilan pour les communes de moins de 5 000 habitants

**La réalisation du bilan conditionne le versement des soutiens financiers**

The logo for ALCOME, featuring the word "ALCOMME" in a bold, yellow, sans-serif font. A small white horizontal bar is positioned below the letter "A".

**ALCOMME**

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

**4**

**QUESTIONS**



# VOTRE INTERLOCUTRICE DÉPARTEMENTALE À VOTRE ÉCOUTE

**ALCOME**  
L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public



**Camille MURCY**

camille.murcy@alcome.eco

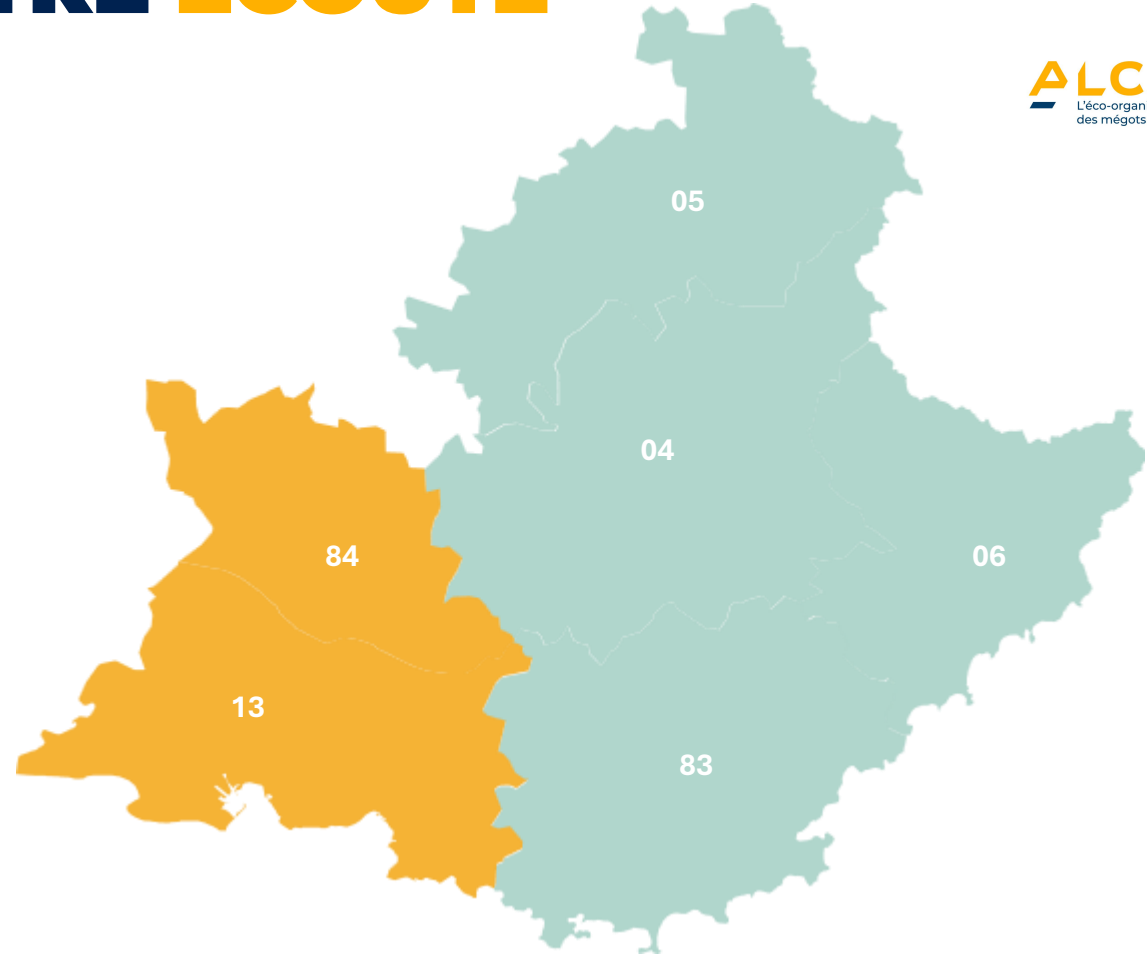
06 49 71 71 38



**Aliénor GALAMEZ**

alienor.galamez@alcome.eco

07 86 34 01 56



# ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

**MERCI**

[www.alcome.eco](http://www.alcome.eco)



Les rencontres de l'ORD&EC

Présentation de SOREN  
Panneaux photovoltaïques usagés



12/03/2026

# Les missions





## Sensibiliser et éduquer

Sensibiliser, éduquer et informer les professionnels du photovoltaïque comme les consommateurs est la première étape d'une gestion maîtrisée des équipements usagés.



## Éco-conception

Nous accompagnons les metteurs sur le marché dans leur démarche d'éco-conception et d'amélioration de la qualité environnementale de leurs produits.



## Collecter

Nous collectons tous les panneaux photovoltaïques usagés, sans frais pour les détenteurs.

Nous assurons la reprise en Métropole et en Outre-mer.



## Réemploi & réutilisation

Nous travaillons à l'allongement de la durée de vie des équipements en soutenant les acteurs du réemploi et de la réutilisation.



## Recycler

Nous soutenons l'innovation afin de mettre en place une filière à haute valeur ajoutée. Un recyclage de qualité est une composante essentielle de l'économie circulaire.





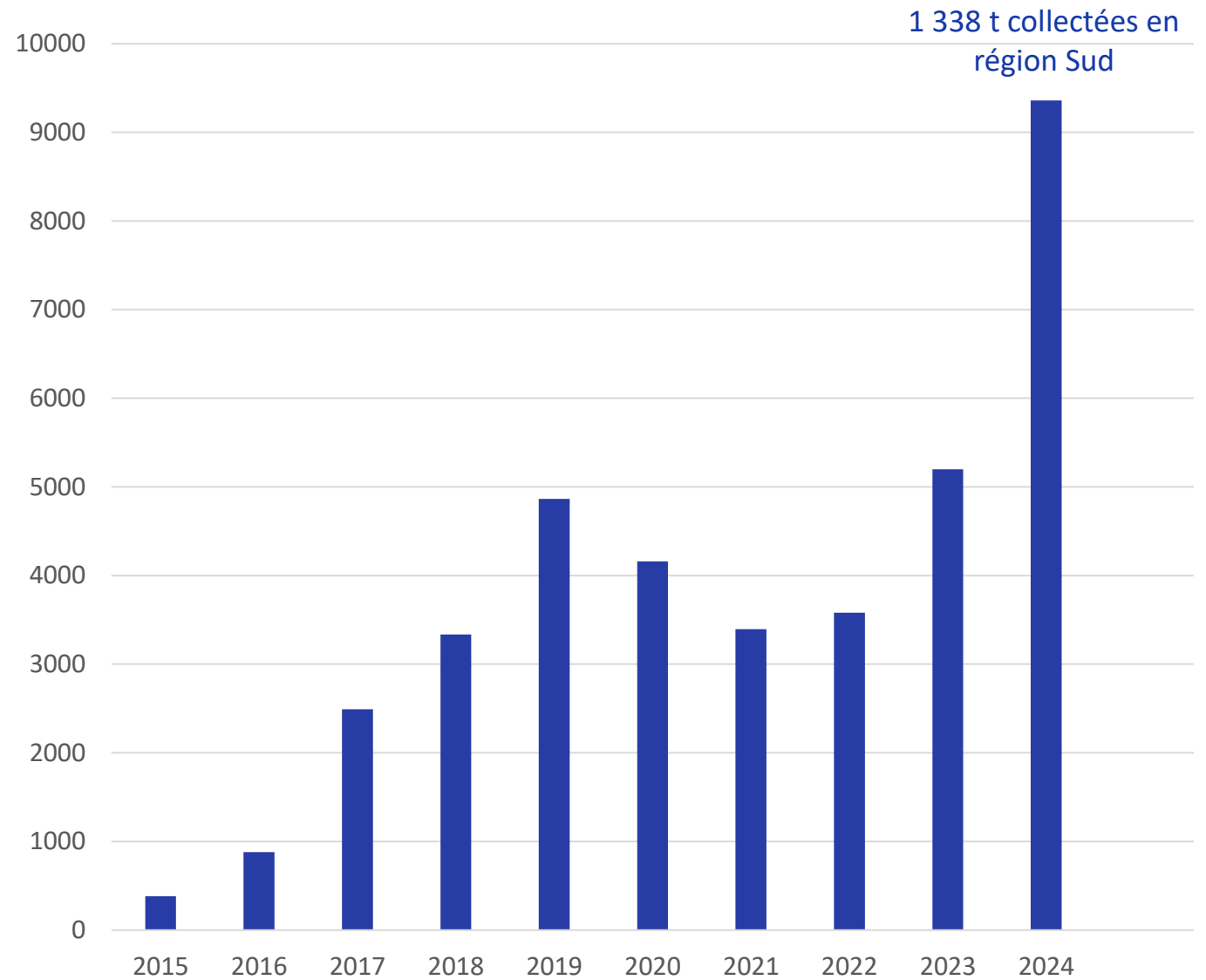
# Gisement

Modéliser et anticiper la croissance des volumes de panneaux photovoltaïques usagés au cours des prochaines années

# Collecte

Collecte annuelle du gisement de  
panneaux photovoltaïques usagés  
en France

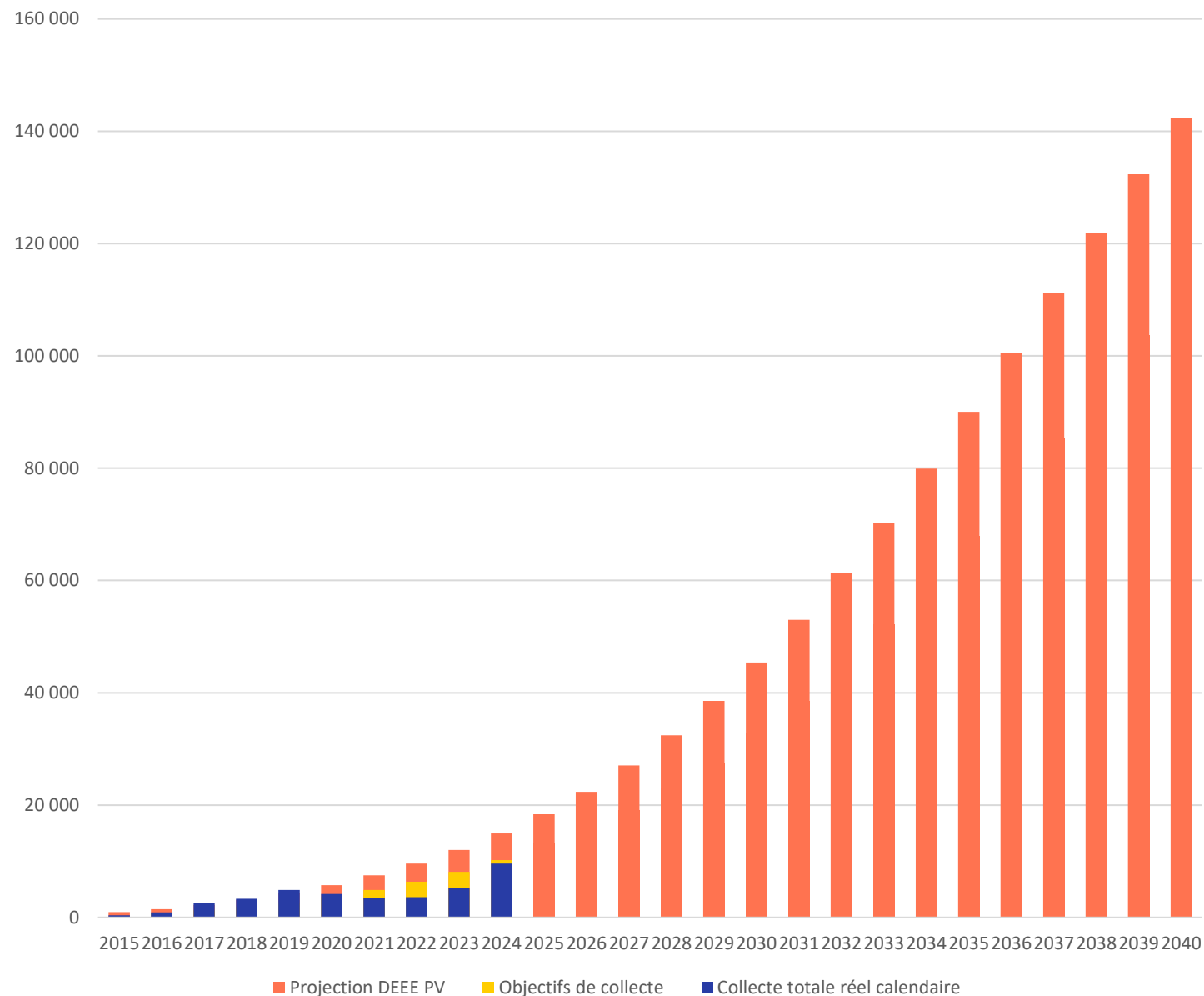
En tonnes



# Collecte & gisement

Évolution annuelle du gisement de panneaux photovoltaïques usagés en France

En tonnes



# Collecte & traitement



# Reprise sans frais des panneaux photovoltaïques



Quelle que soit la marque



Quelle que soit la technologie



Quelle que soit l'année de mise sur  
le marché



# Modalités de collecte

Le démantèlement de l'installation photovoltaïque, ainsi que le chargement du camion (sur site), sont à la charge du détenteur.



- A partir du formulaire en ligne :

SOREN - DEMANDE D'ENLÈVEMENT SUR SITE

**Demande d'enlèvement sur site**  
pour les quantités supérieures à 40 panneaux photovoltaïques usagés ou 2 unités de manutention  
Collecte sous réserve du respect des conditions de reprise

1. **Complétez le formulaire**  
Nous traiterons votre demande dans les meilleurs délais
2. **Validation**  
Nous validons et transmettons votre demande à notre logisticien
3. **Date de collecte**  
Notre logisticien prend contact avec vous pour valider une date et un horaire de collecte
4. **Collecte**  
Notre logisticien se rend sur site afin de collecter vos équipements usagés
5. **Recyclage**  
La matière première secondaire peut être utilisée pour les nouveaux produits

# Faire une demande en ligne

+ de 40 panneaux à collecter

Étape 1 sur 4

Nom de la société \*

SIRET \*

Personne en charge de la demande d'enlèvement \*

- En prenant en compte nos conditions de reprises :

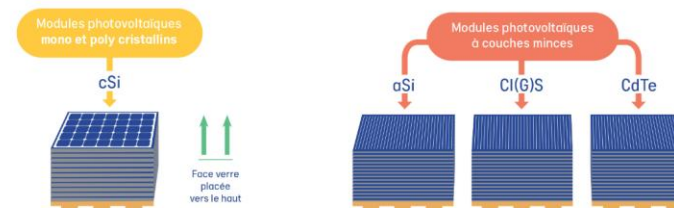
SOREN - CONDITIONS DE REPRISE

**Conditions de reprise des panneaux photovoltaïques usagés**  
Etat des panneaux, conditionnement, chargement, accessibilité, équipements : Soren vous explique toutes les conditions à respecter pour garantir la reprise sans frais de vos panneaux solaires photovoltaïques en fin de vie

[Télécharger le poster "Conditions de reprise"](#)



Placez les panneaux sur palette en prenant soin de les **séparer par technologie**.



# Réseau de PAV dans votre région

- de 40 panneaux à collecter



1. Localiser le point d'apport le plus proche

2. Prenez rendez-vous

3. Déposez vos panneaux afin que nous les recyclions !

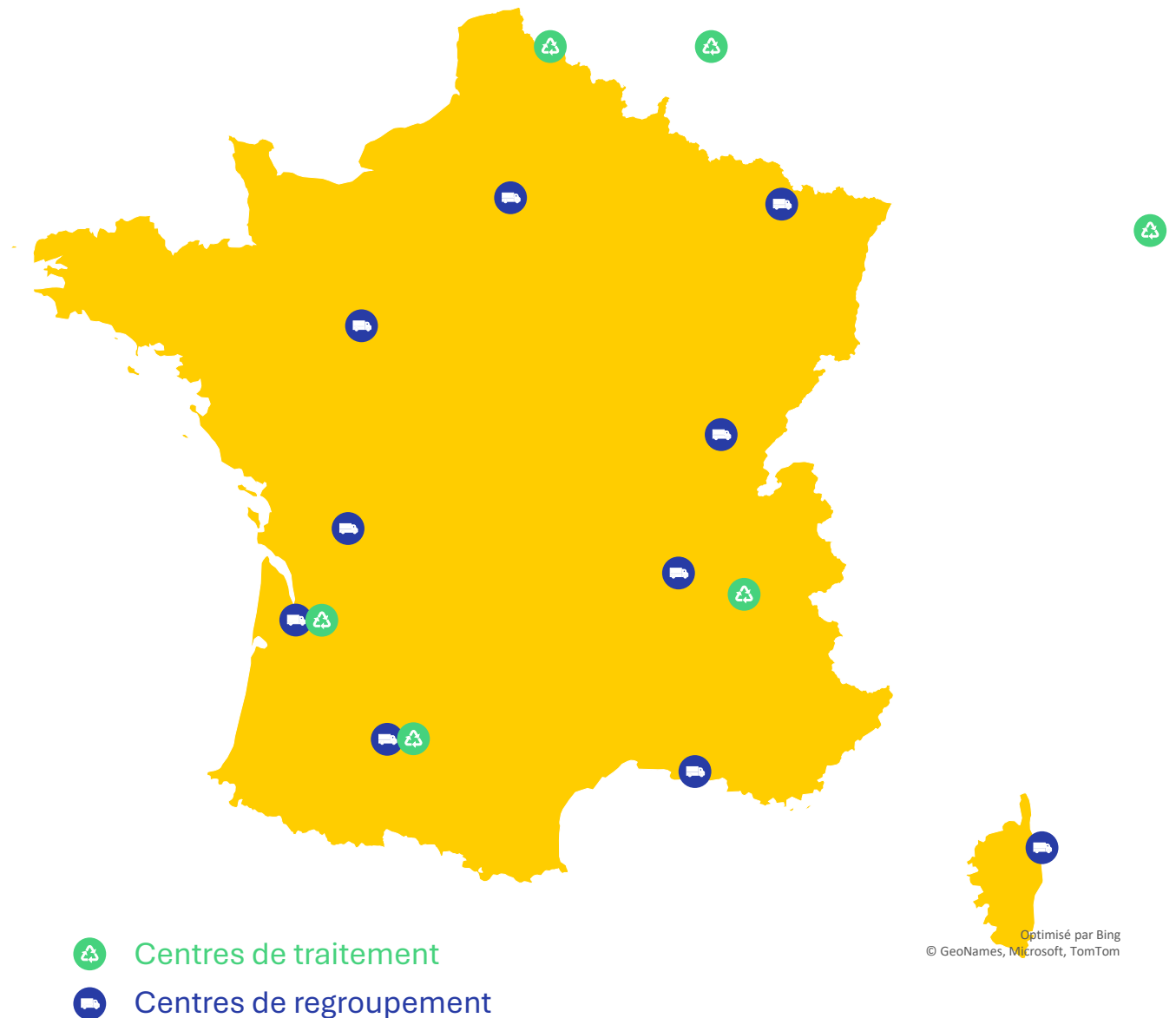
Brignoles, France 200kms Réinitialiser

- Electron Energy  
335 Avenue Clément Ader  
84140 Montfavet
- Axun  
105 route du Pin Montard  
06410 Biot
- BayWa r.e. Port-Saint-Louis  
2 rue de Tokyo  
13230 Port Saint Louis des Rhône
- Boulze  
24 Boulevard Charles Péguy  
30100 Alès
- Centre de tri Ottaviani  
Environnement  
593 rue de la création  
83170 Brignoles

- Réseau de 16 points d'apport volontaire en contrat avec Soren
- Majoritairement des distributeurs, installateurs, acteurs de la maintenance

# Schéma opérationnel en Métropole

Notre schéma opérationnel est basé sur une optimisation de l'équilibre technico-économique et est dimensionné afin d'accompagner l'augmentation des volumes de panneaux photovoltaïques usagés.





# Outils de communication

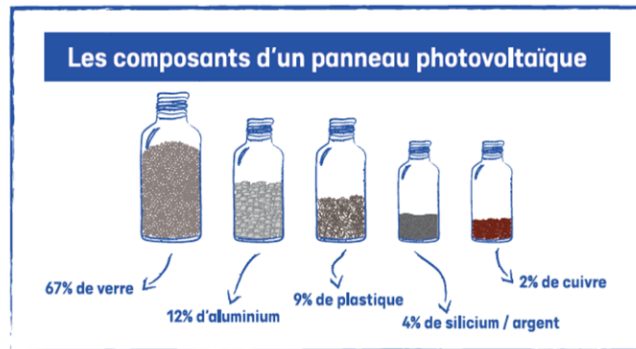
# La malette solaire et circulaire

## LA MALLETTE SOLAIRE ET CIRCULAIRE

**LE QUIZ SOLAIRE & CIRCULAIRE**  
 Tout savoir sur la filière photovoltaïque

40 questions

**Le jeu**  
 pour tout savoir sur la filière photovoltaïque



**Flashez ici !**

**La malette en ligne**  
 des infographies à télécharger et des vidéos à visionner

Cette malette a été éco-conçue. Elle est composée de bois issu de forêts françaises, de mousse recyclée et d'une poignée fabriquée avec des matières naturelles ou recyclées.

## Questions

Vrai ou Faux ?

L'éco-participation est une taxe.

Les chiffres clés de la filière

Comment est composé un panneau solaire ?

- A) 67% de verre ; 12% d'aluminium ; 1% de cuivre étamé ; 1% de cuivre ; 4% de silicium ; 9% de plastique
- B) 50% de verre ; 31% d'aluminium ; 1% de cuivre étamé ; 1% de cuivre ; 10% de silicium ; 7% de plastique
- C) 33% de verre ; 19% d'aluminium ; 2% de cuivre étamé ; 1% de cuivre ; 0,5% de silicium ; 44,5% de plastique

## Réponses

Vrai ou Faux ?

Faux

L'éco-participation n'est pas une taxe prélevée par l'Etat. C'est une contribution environnementale visible qui est collectée par un éco-organisme privé à but non lucratif, agréé par l'Etat. Soren, chef d'orchestre de la filière de recyclage des panneaux photovoltaïques usagés en France, collecte l'éco-participation. En France, les équipements électriques et électroniques - dont les panneaux photovoltaïques - sont assujettis à cette contribution visible et obligatoire qu'est l'éco-participation. Elle est payée lors de la vente de chaque panneau photovoltaïque neuf, de façon à financer et développer les opérations de collecte, de tri et de recyclage actuelles et futures..

Les chiffres clés de la filière

A) Et 94% de l'ensemble de ces composants sont recyclés !





# Objectifs de la mallette

## OBJECTIF PRINCIPAL

### Pédagogie :

Comprendre comment on passe du produit fini (le panneau solaire) à la matière première secondaire

## OBJECTIFS SECONDAIRES

### Sensibilisation :

Sensibiliser aux enjeux des énergies renouvelables

Sensibiliser sur les enjeux du réemploi et du recyclage

### Notoriété :

Faire connaître Soren auprès du grand public

➤ Mallette à demander à l'adresse suivante : [bonjour@soren.eco](mailto:bonjour@soren.eco)

# Médiathèque Soren

Contenu d'information et de sensibilisation disponible depuis notre site internet (infographies, vidéos...)



## Informer et sensibiliser

Soren met à votre disposition des outils d'information et de sensibilisation, à destination de vos clients, collaborateurs. Tout en valorisant votre engagement environnemental, vous participez de manière active à la prise de conscience de l'ensemble des parties prenantes.



### La collecte

Cette affiche présente le schéma de collecte des panneaux photovoltaïques usagés et les performances de recyclage.



### Conditions de reprise

Cette affiche rappelle les conditions de reprise et les bonnes pratiques de conditionnement et de sécurité.



### Traitement par délamination

Cette affiche explique les étapes du recyclage des panneaux photovoltaïques cristallins par la technique de délamination.



### Traitement par broyage

Cette affiche explique les étapes du recyclage des panneaux photovoltaïques cristallins par la technique de broyage.



### Traitement des panneaux CdTe

Cette affiche explique les étapes du recyclage des panneaux photovoltaïques CdTe.



### Réemploi et réutilisation

Cette affiche explique les étapes du réemploi et de la réutilisation des panneaux photovoltaïques usagés.

## Communiquer

### Vidéos

Utilisez les vidéos mises à disposition par Soren dans vos articles et contenus



Toutes les vidéos



Merci de  
votre attention





soren

[josephine.leclaire@soren.eco](mailto:josephine.leclaire@soren.eco)



EcoLogic

# ECOLOGIC ET SES NOUVELLES FILIÈRES

Mars 2026

# SOMMAIRE

01.

ECO ORGANISME

02.

NOS NOUVELLES FILIÈRES

03.

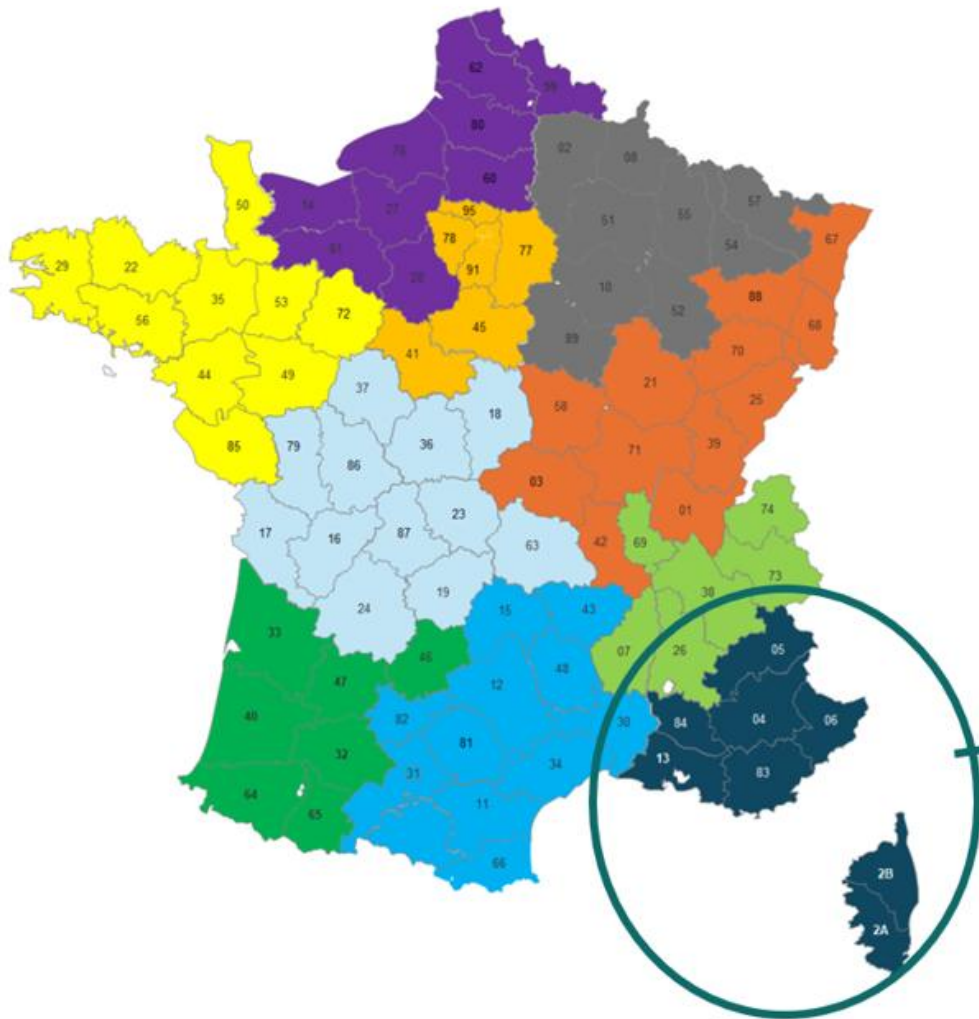
LES SERVICES PROPOSES

04.

PERSPECTIVES



# PRÉSENTÉ PAR



**7 Départements**  
**5 300 000 habitants**

**Nathalie DOUSSET**  
Responsable Régionale Collecte et  
Réemploi région Sud Est

**06 64 82 52 39**

[ndousset@ecologic-france.com](mailto:ndousset@ecologic-france.com)



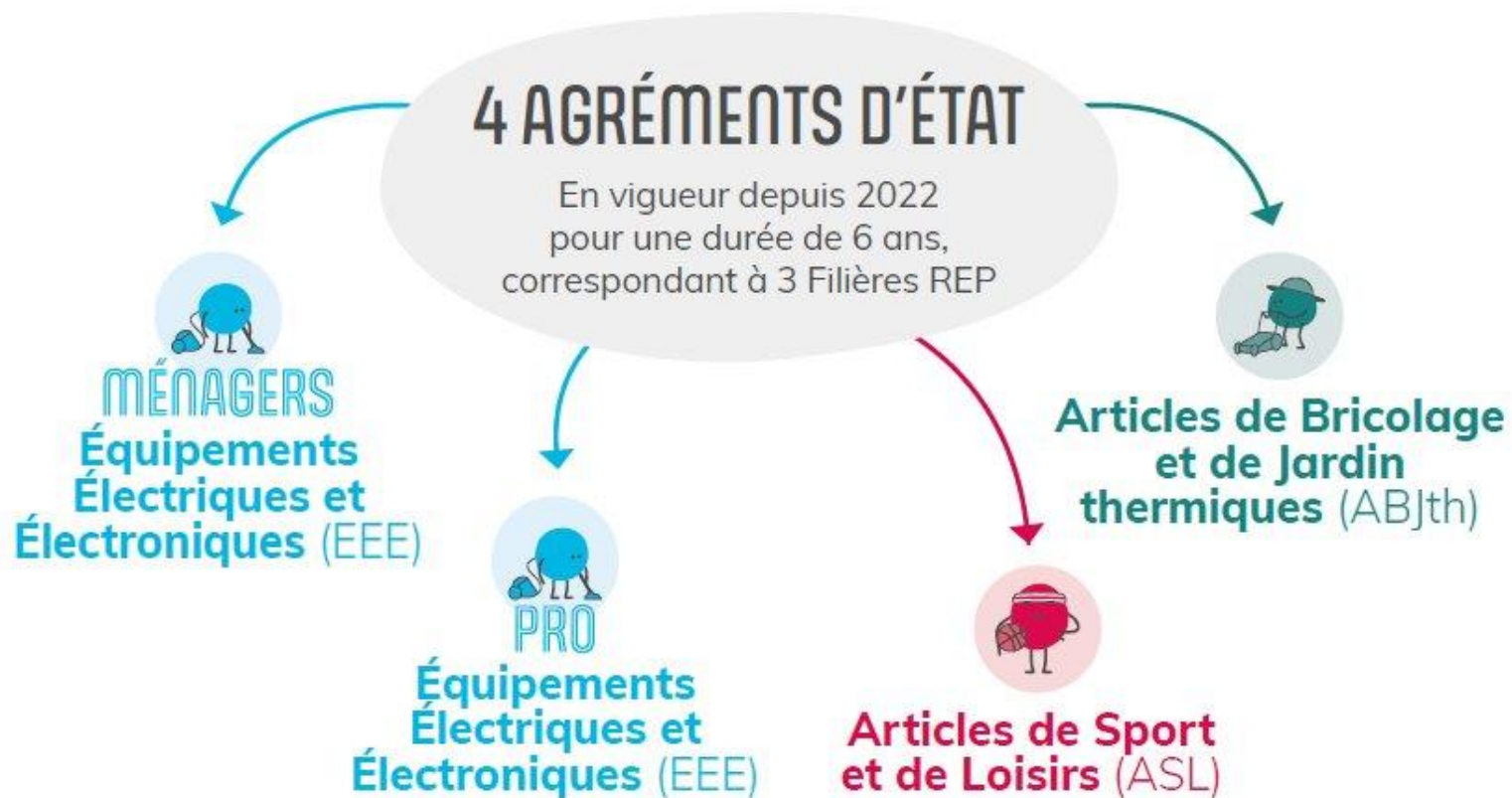
01.

ECO ORGANISME

# ECOLOGIC

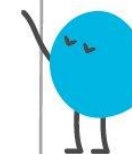
Nos agréments

Société privée à but non lucratif  
Plus de 100 salariés



Notre périmètre  
d'actions en 6 mots :

CONFORMITÉ  
COLLECTE  
RÉPARATION  
RÉEMPLOI  
RECYCLAGE  
PRÉVENTION



## 2 FONDS PAR FILIÈRE

visant à allonger la durée  
d'usage des produits et à  
prévenir les déchets :

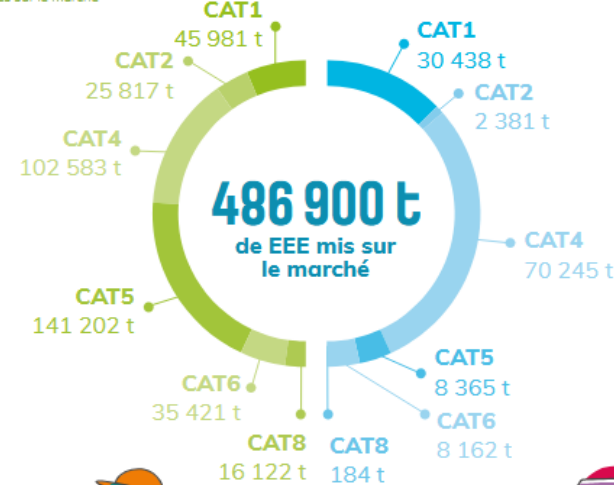
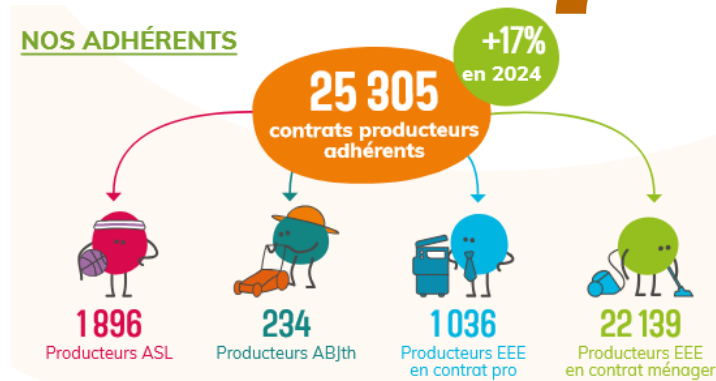
**Fonds  
réparation**

**Fonds  
réemploi**

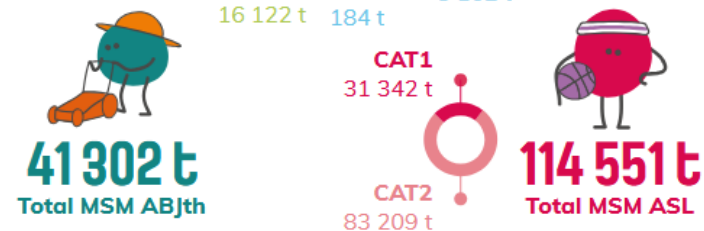
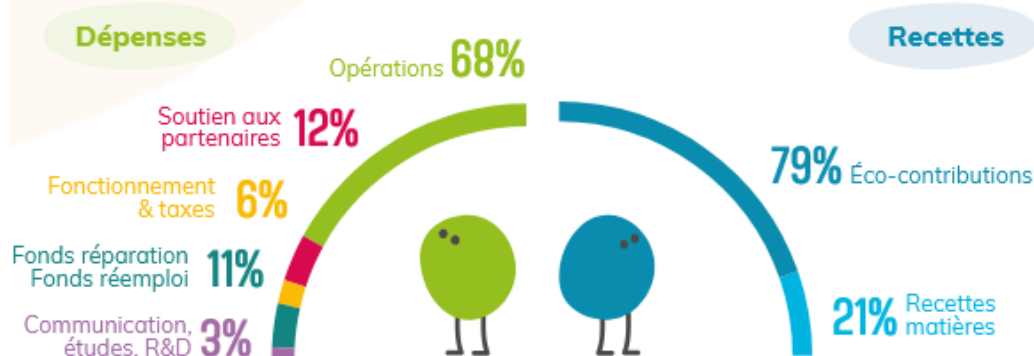


# ECOLOGIC

## Nos adhérents et actionnaires



## L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS EN 2024



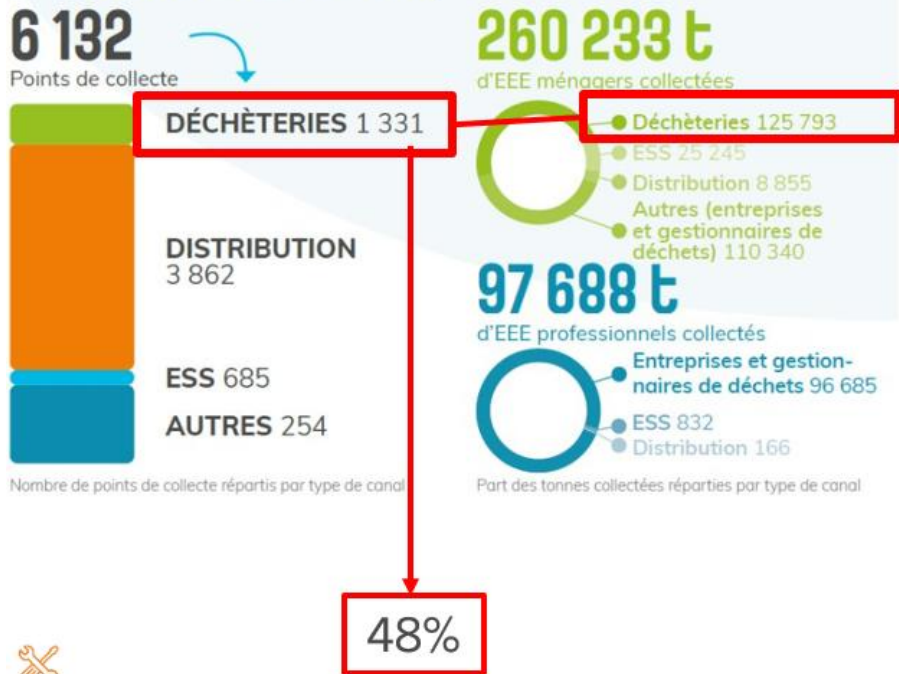
# ECOLOGIC

Nos partenaires

- ✓ 1586 déchèteries
- ✓ 3862 distributeurs
- ✓ 740 ESS

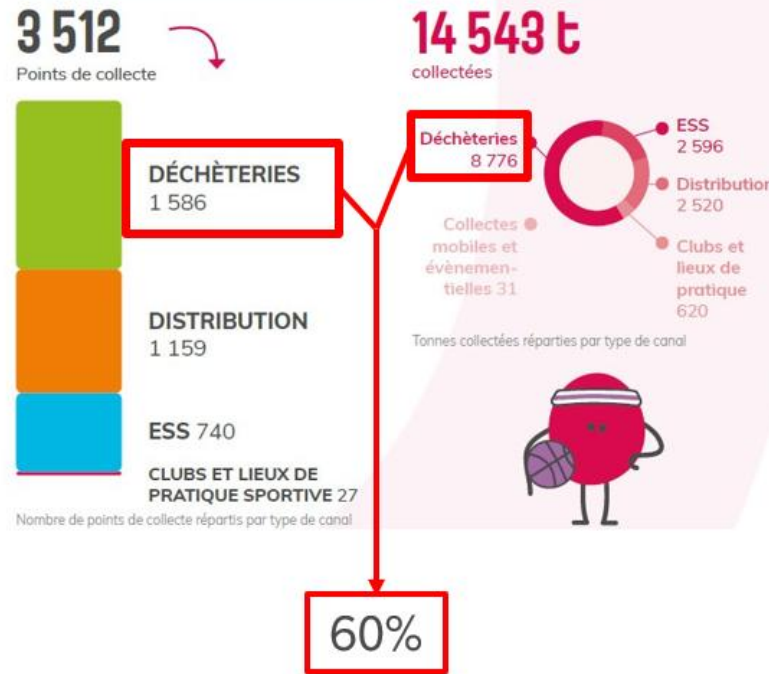
## LA COLLECTE DES EEE

### LES CANAUX DE COLLECTE



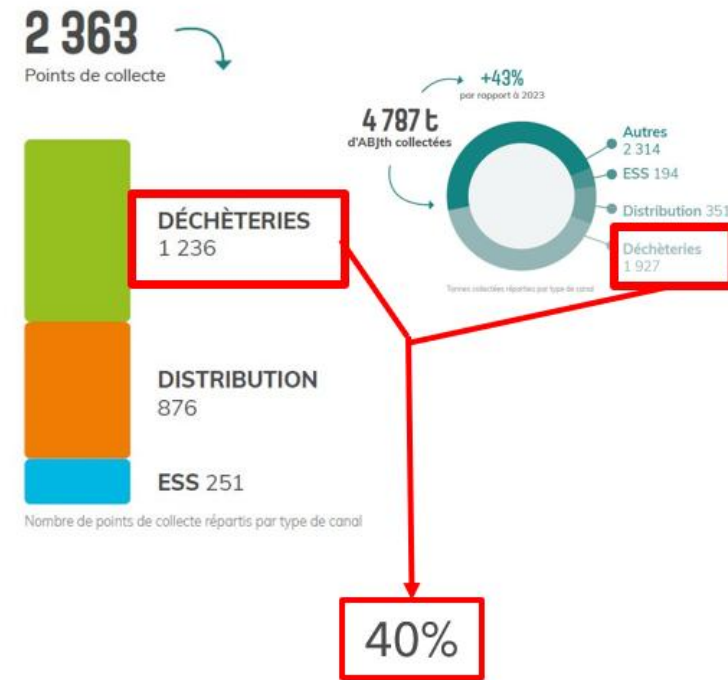
## LA COLLECTE DES ASL

### LES CANAUX DE COLLECTE



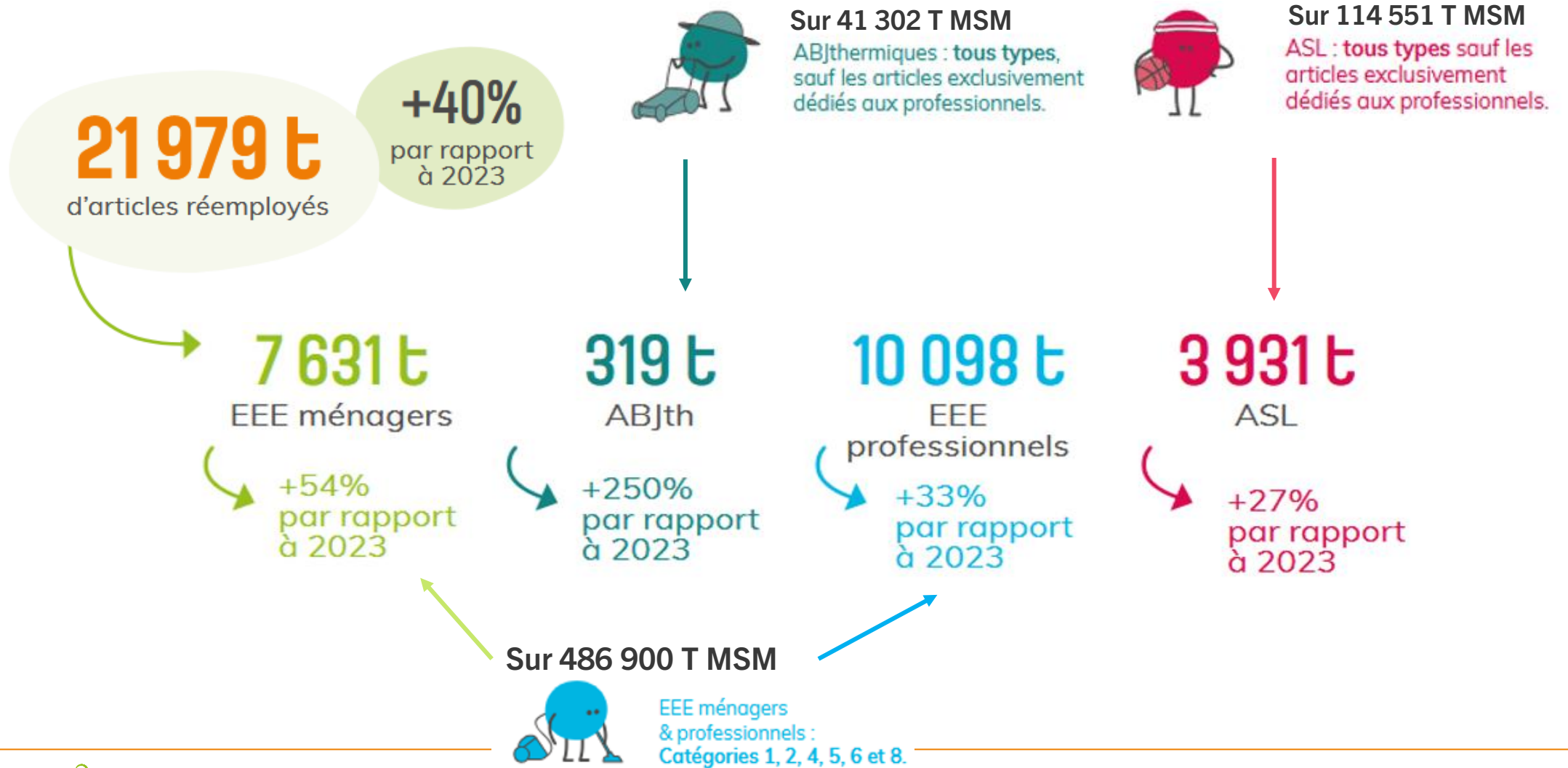
## LA COLLECTE DES ABJTH

### LES CANAUX DE COLLECTE



# ECOLOGIC

## Le Réemploi



02.

NOS NOUVELLES FILIÈRES

Les articles de sport et de loisirs : **les équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air**

Cycle et mobilité, protections et accessoires



Sports nautiques



Loisirs extérieurs



Musculation, fitness... non électriques



Sports de balles et raquettes



Sports de montagne



### Exclusions :

- Les produits conçus pour et **utilisés exclusivement par des professionnels**,
- Les produits qui relèvent **d'autres REP** : TLC / EEE / Jouets / DBPS
- Les armes à feu de chasse ou de tir sportif

Les articles de bricolage et de jardin : **les machines et appareils motorisés thermiques**



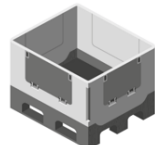


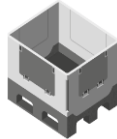
**Exclusions** : machines ABJ thermiques professionnels et groupes électrogènes (DEEE)

Objectif réemploi, recyclage et R&D

Objectif réemploi, dépollution et recyclage



# LE DISPOSITIF DE COLLECTE / EXTRANET FUSION

	ASL	ABJ thermique
<b>Stockage</b>	Extérieur ou intérieur	Zone couverte de la pluie conseillée
<b>Conditionnement</b>	Palbox ou bac 660L  Vrac au sol pour les volumineux	Palbox étanche  Vrac au sol pour les volumineux
<b>Seuil minimal d'enlèvement</b>	min. 400Kg ou 8UM*	min. 400Kg ou 8UM*
<b>Unité de Manutention (UM)</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  x 3 = 1 UM Vélo           </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  x 1 = 1 UM ASL volumineux (hors vélo)           </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  = 2 UM 1           </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  = 2 UM 1           </div> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;"><b>ABJ thermique</b></p> <p>1 UM = 2 tondeuses (volumineux) Ou = 1 tondeuse autotractée (très volumineux)</p>  </div>

\* Collecte mutualisable avec celles des autres filières si prestataire et Eco organisme identique



# LES SOUTIENS FINANCIERS

	ASL
<b>Soutiens fixes</b>	<p>Zone ASL : 400€/DCT/an</p> <p>+</p> <p>Zone Réemploi fixe : 100€/DCT/an</p> <p>Zone Réemploi éphémère : 50€/DCT/an</p>
<b>Soutiens variables</b>	<p>T collectées et prélevées pour réemploi</p> <p>&lt;10t/DCT/an : 0€</p> <p>De 10t à 15t : 200 €</p> <p>De 15t à 20t : 300 €</p> <p>De 20t à 25t : 400 €</p> <p>De 25t à 30t : 600 €</p> <p>&gt;30 t/DCT/an : 750 €</p>
<b>Soutiens communication</b>	<p><u>Population</u></p> <p>&lt; 50 000 hab : 500 €/an</p> <p>De 50 000 à 100 000 hab : 1 000 €/an</p> <p>&gt;100 000 hab : 2 000 €/an</p> <div style="display: flex; justify-content: flex-end; gap: 10px;">   </div>



# LES SOUTIENS FINANCIERS






## NOUVEAUX SOUTIENS À PARTIR DE JANVIER 2026

De 2022 à 2025 (Rappel)

	ABJ thermique
Soutiens fixes	600€/DCT d'aide à l'investissement au démarrage de la filière
Soutiens communication	600€ pour la durée de l'agrément



	ABJ thermique
Soutiens fixes	600€/DCT d'aide à l'investissement au démarrage de la filière
Soutiens fixes 	100€/DCT/an + Zone Réemploi fixe : 100€/DCT/an Zone Réemploi éphémère : 50€/DCT/an
Soutiens variables 	50€/t à partir de 4t collectées par an/DCT
Soutiens communication 	<u>Population :</u>  < 50 000 hab : 500 €/an De 50 000 à 100 000 hab: 1 000 €/an >100 000 hab : 2 000 €/an



03.

# LES SERVICES PROPOSES

# UN DISPOSITIF ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES



## Collecte sur les zones dédiées aux usagers et aux pratiquants

- Déchèteries,
- Déchèteries mobiles
- Collecte sur les lieux de pratiques



## Collecte sur les zones dédiées aux agents des EPCI

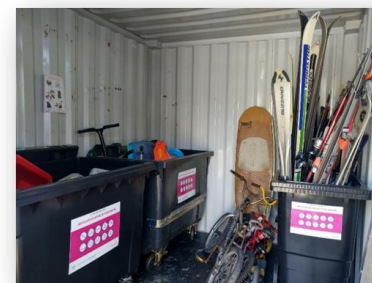
- Services techniques
- Centres de tri
- Point de massification collecte des encombrants



## Collectes évènementielles / début et fin de saison\* (ex La grande récup')

- Un pack d'organisation clef en main
- Collectes soutenues suivant le barème
- Mise à disposition de contenants adéquats pour la période

\* Accessible également aux professionnels



# DES OUTILS CLÉS EN MAIN



- ✓ Accompagnement
- ✓ Sensibilisation
- ✓ Guides
- ✓ Visite sur site

Dispositif spécial :

- AMI pour obtenir un container 10 pieds fourni et installé /a été réalisé 1x/an depuis 2024

## AFFICHE IMPRIMABLE PERSONNALISABLE

À DIFFUSER LARGEMENT EN STATIONS : OFFICES DE TOURISME, MAIRIES, CLUBS, ÉCOLES DE SKI, MAGASINS ET LOUEURS ...



Tous ces outils sont en **libre accès** sur => [centre de ressources](#)





# LES SOLUTIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Ecologic propose d'autres solutions aux professionnels du tourisme et loisirs :

## 1. JE DONNE A UN ACTEUR LOCAL DU REMPLOI



Matériel en **bon état ou réparable**

>> **PRIORITÉ AU REMPLOI / RÉUTILISATION**

✓ Don solidaire depuis la plateforme dédiée [www.e-reemploi.eco/](http://www.e-reemploi.eco/)

## 2. JE DEPOSE SUR UN POINT DE COLLECTE

Et/ou



**Matériel inutilisable (cassé, dépareillé...)**

**Equipements de Protections Individuels (EPI)**

✓ Dépôt des ASL sur les points de collecte de fin de saison

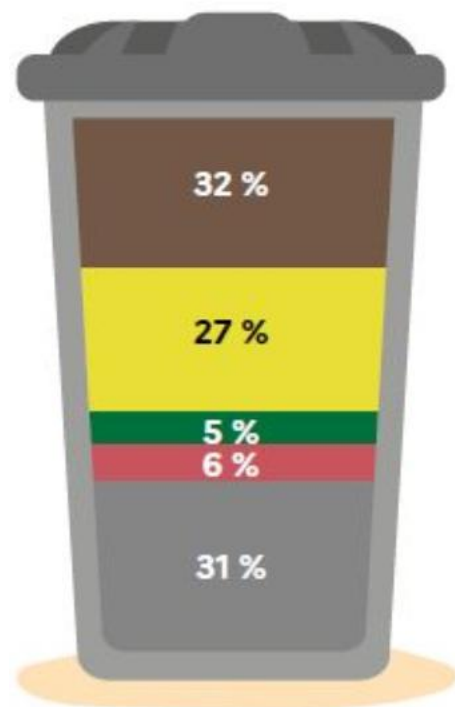


04.

PERSPECTIVES

# PERSPECTIVES

ETUDE MODECOM / ADEME 2024



223,5 kg/hab./an

**Biodéchets** 71,2 kg/hab.an

**Emballages (hors verre) et papiers**  
59,4 kg/hab.an

**Emballages en verre** 10,6 kg/hab.an

**Déchets faisant l'objet d'autres collectes**  
13,2 kg/hab.an

Textiles, linges de maison, électroménagers,  
médicaments, articles de sport...

**Résiduels** 69,1 kg/hab.an

Mouchoirs, couches...



Figure 2 : Composition moyenne des OMR en 2024

Caractérisation des déchets ménagers et assimilés • MODECOM® 2024 |



# PERSPECTIVES ETUDE MODECOM / ADEME 2024

Tableau 9 : Bilan des déchets couverts par une filière REP présents dans les DMA SPGD en 2024 (en tonnes)

	OMR	CSM	CSV	CSB	Bennes TV	Bennes Métaux	Bennes Bois	Bennes DEA	Autres collectes et autres bennes de déchèterie <sup>27</sup>	Total DMA SPGD
REP EMBM-PAP	4 620 971	2 881 425	2 062 650	10 553	304 257	6 184	197 258	3 719	463 447	10 550 464
REP TLC	599 422	49 333	NC	23	144 787	66	119	985	133 164	927 899
REP EEE	100 369	16 395	NC	26	45 679	31 931	1 499	4 131	428 393	628 424
REP EA	51 298	3 317	NC	< 1	294 202	103 403	249 065	879 175	5 148	1 585 608
REP PMCB	NC	NC	NC	NC	1 233 498	161 965	557 732	36 021	3 732 338	5 721 554
REP ABJ	NC	NC	NC	NC	71 904	39 177	14 890	5 820	6 556	138 347
REP JOUETS	21 617	5 853	NC	B	25 139	1 543	2 278	3 710	1 104	61 251
REP ASL	13 285	2 730	NC	B	28 696	24 958	1 363	2 913	1 791	75 743
REP PNEU	NC	NC	NC	NC	2 169	101	8	108	28 355	30 742
REP PA	5 178	352	NC	2	165	2	4	< 1	18 138	23 841
REP PCHIM	23 530	6 161	NC	2	11 799	2 198	20	51	2 836	46 596
REP LUBRIFIANTS	2 874	< 1	NC	2	211	22	4	< 1	14 499	17 611
REP DISPMED	3 790	777	NC	2	NC	NC	NC	NC	790	5 359
REP MNU	17 548	1 355	NC	2	NC	NC	NC	NC	19	18 924
Autres REP	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	78 600	78 600
Mélange REP / Hors REP	555 963	158 941	118 612	2 672	357 625	6 966	27 166	9 218	62 876	1 300 037
Non REP	8 736 169	362 033	NC	209 703	363 262	103 116	69 974	25 910	5 756 869	15 627 038
<b>Total</b>	<b>14 752 013</b>	<b>3 488 674</b>	<b>2 181 262</b>	<b>223 000</b>	<b>2 883 395</b>	<b>481 631</b>	<b>1 121 379</b>	<b>971 761</b>	<b>10 734 922</b>	<b>36 838 037</b>

NC : Non Caractérisé

REP EMBM-PAP : Emballages Ménagers et Papiers

REP TLC : Textiles, Linges, Chaussures

REP EEE : Équipements Électriques et Électroniques

REP EA : Éléments d'Ameublement

REP PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

REP ABJ : Articles de Bricolage et Jardinage

REP JOUETS : Jouets

REP ASL : Articles de Sport et de Loisir

REP PNEU : Pneumatiques

REP PA : Piles et Accumulateurs

REP PCHIM : Produits chimiques

REP LUBRIFIANTS : Lubrifiants (huiles)

REP DISP-MED : Dispositifs médicaux

REP MNU : Médicaments Non Utilisés



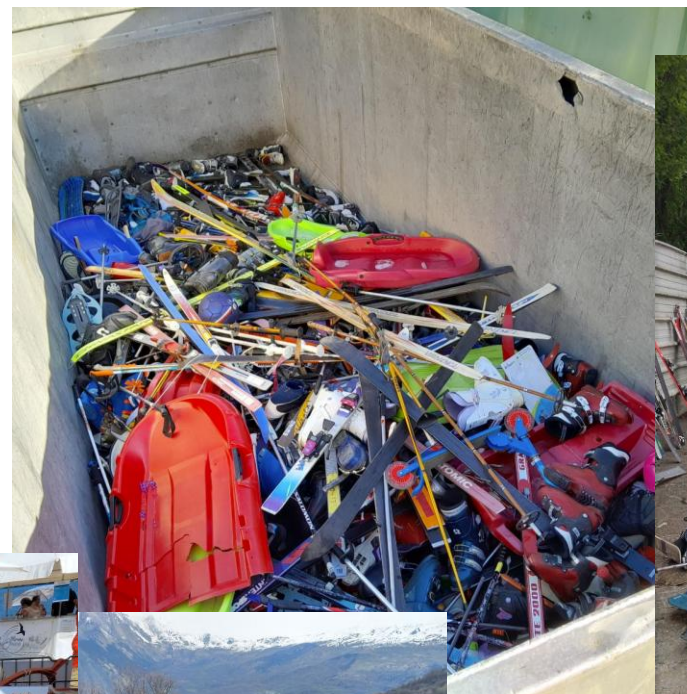
? Part des thermiques ?



# PHOTOS COLLECTE DE FIN DE SAISON



Ecologic





EcoLogic

MERCI



CONSTRUISONS UN AVENIR  
AUX DÉCHETS DU BÂTIMENT

## FILIÈRE ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN

2024 - 2027



# Périmètre des agréments



EcoLogic



**Catégorie 1**  
Outillages du peintre



**Catégorie 2**  
Machines et appareils motorisés thermiques



**Catégorie 3**  
Matériels de bricolage, dont l'outillage à main



Les matériels de bricolage, dont l'outillage à main



Autres produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin



**Catégorie 4**  
Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin

Les pots de fleur et contenants de culture



Les bâches



Liste de visuels non exhaustive



**Exclusions :** ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

# Etat de la contractualisation V1 et déploiement de la collecte

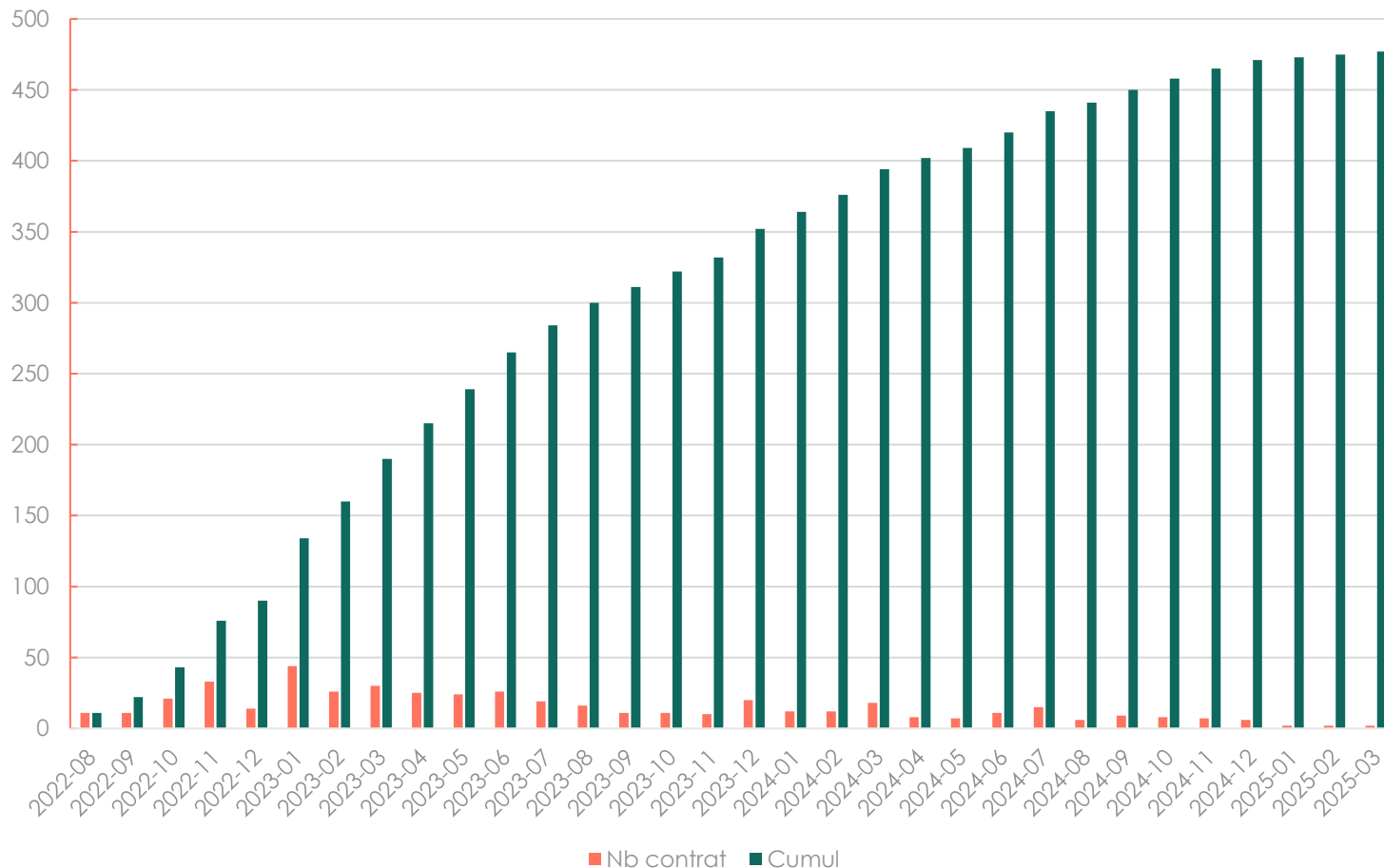
Plus de 75% des Collectivités ont signé un contrat ABJ

## Contractualisation

- Démarrage des contractualisations : juillet 2022
- 477 contrats signés à fin mi-mars 2025 soit près de 75% des contrats

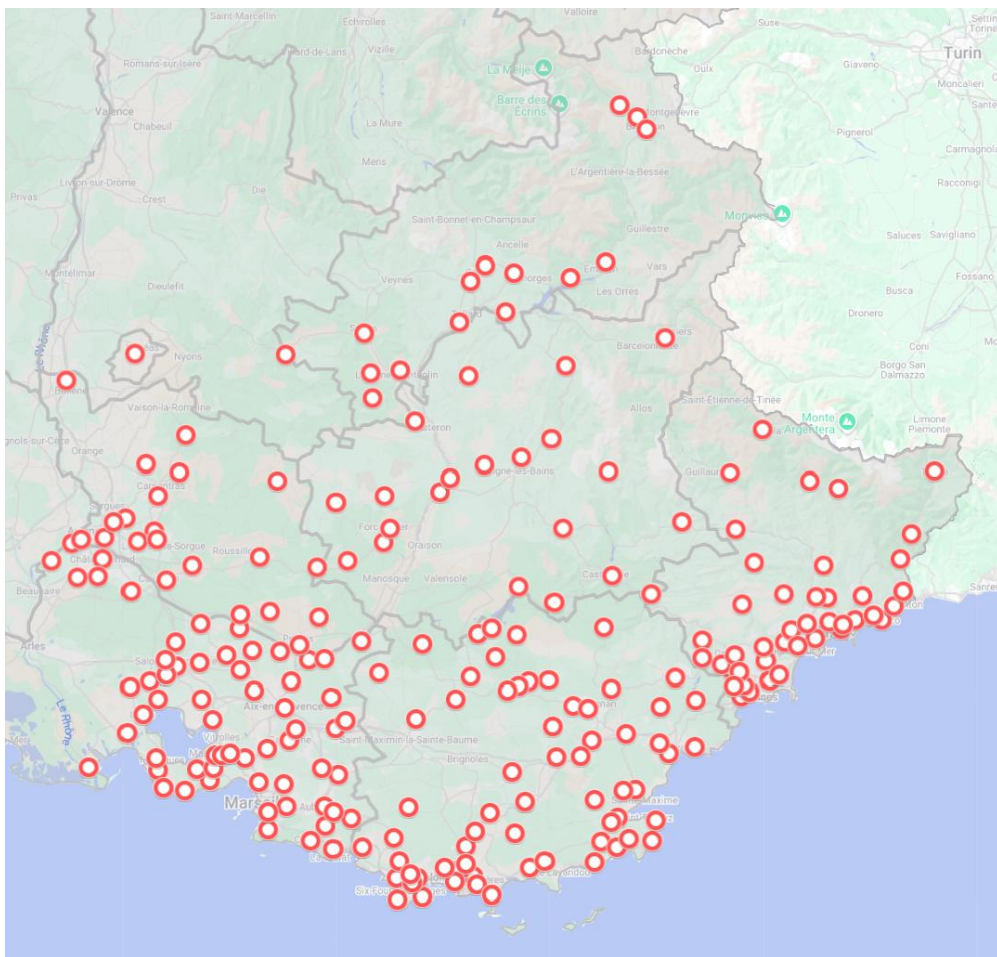
## Déploiement de la collecte

- 3830 déchèteries couvertes par un contrat ABJ



# Focus Provence Alpes Côte d'Azur

## Etat du déploiement auprès des collectivités locales



### Données à fin S1 2025

- **32 collectivités locales** signataire du contrat ABJ (cat 3 & 4)  
=> Taux de contractualisation  $\approx$  70%
- **234 déchetteries** couvertes par un contrat ABJ (cat 3 & 4)  
=> Taux de déploiement  $\approx$  80%

## Les objectifs de la filière ABJ

Un cahier des charges d'agrément très ambitieux sur les objectifs de réemploi, de collecte, de recyclage pour les catégories 3 et 4

Objectifs	Catégories	2024	2027
Collecte	Catégorie 3	<b>13%</b> <i>(de la mise en marché)</i>	<b>25%</b> <i>(de la mise en marché)</i>
	Catégorie 4	<b>13%</b> <i>(de la mise en marché)</i>	<b>20 %</b> <i>(de la mise en marché)</i>
Recyclage	Catégorie 3	<b>55 %</b> <i>(des tonnages collectés hors réemploi)</i>	<b>65%</b> <i>(des tonnages collectés hors réemploi)</i>
	Catégorie 4	<b>40%</b> <i>(des tonnages collectés hors réemploi)</i>	<b>55%</b> <i>(des tonnages collectés hors réemploi)</i>
Réemploi	Catégorie 3	<b>4%</b> <i>(de la mise en marché)</i> <b>31%</b> <i>(de la collecte)</i>	<b>10%</b> <i>(de la mise en marché)</i> <b>40%</b> <i>(de la collecte)</i>
	Catégorie 4	<b>2%</b> <i>(de la mise en marché)</i> <b>15%</b> <i>(de la collecte)</i>	<b>5%</b> <i>(de la mise en marché)</i> <b>25%</b> <i>(de la collecte)</i>



# Comment demander votre contrat ABJ sur Territeo ?

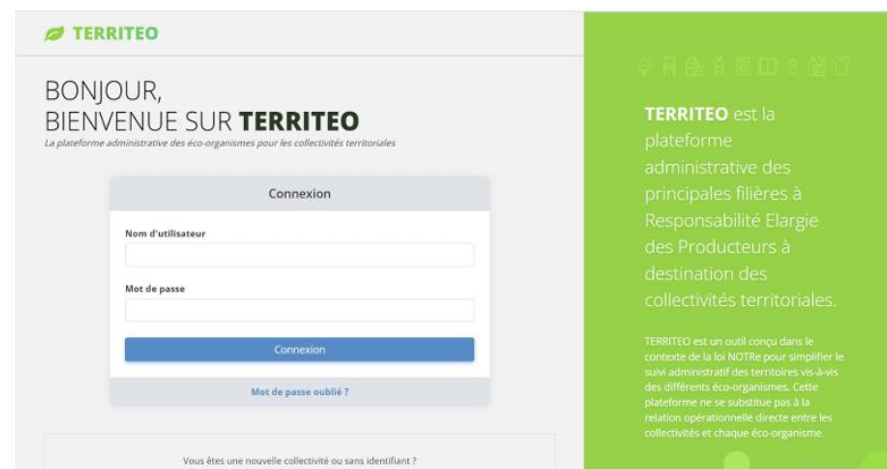
1 / Connectez vous sur Territeo

2/ Vérifier que les données générales, périmètre, contacts et points sont bien à jour dans l'onglet « Mes données »

3/Cliquer sur « Demander une convention avec un éco-organisme » dans l'onglet « Conventions »

4/ Choisissez la filière ABJ via l'OCABJ puis cliquer sur « Demander une convention »

5/Suivez le processus de demande jusqu'au bout





**FILIÈRE REP**

**TEXTILES SANITAIRES À USAGE UNIQUE**

# 1

## Textile Sanitaire à Usage Unique

### Contexte de la REP



## Contexte de la REP



### *Une REP Européenne née de la Directive S.U.P de 2019*

Obligation de mise en œuvre d'un système REP visant la sensibilisation et l'information du consommateur de lingettes humides à usage unique en **Plastique** pour encourager des habitudes de consommation responsables et réduire les déchets sauvages

### *Un cahier des charges français de la REP en date du 20 décembre 2024*

- Soutien aux projets de recherche et développement et au développement de produits alternatifs réutilisables
- Objectif de réduction de 15 % en masse des lingettes mises en marché en 2030 par rapport à l'année de référence 2026.
- Contributions aux coûts des opérations de nettoyage des déchets issus de lingettes
- Actions de communication mises en œuvre par l'éco-organisme
- Financement d'actions de communication

**Citeo Soins & Hygiène agréé le 30 juin 2024**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051849732>

- **Surtransposition de la Directive SUP** en élargissant l'assiette contributive à :
  - + Toutes les lingettes même si elles ne sont pas en plastiques
  - + Produits à usages professionnels
  - + Lingettes sèches

***Un agrément pour 5 ans ½, soit jusqu'à 2030***

## Enjeux de la REP



**60.000 Tonnes environ de lingettes à usage unique mises en marché annuellement, soit 20.000 Tonnes de déchets après usage au niveau national**

**Un marché en baisse de 3 à 5% par an depuis le COVID**

Une REP qui n'a pas pour objet de collecter, recycler ou réparer des produits dont l'usage premier est l'hygiène ou la propreté.

Les attentes partagées sont avant tout une lutte contre le mésusage, à savoir mettre les lingettes à la poubelle et non dans les toilettes

Des lieux de surconsommation identifiées et à l'origine des obturations des réseaux d'assainissement :

- Les locations touristiques saisonnières
- Les EPHAD
- Les assistantes maternelles
- Les toilettes publiques
- .....

## Les soutiens aux collectivités reposent sur 3 piliers



# 2

## Textile Sanitaire à Usage Unique contractualisation



## Eligibilité des Collectivités & obligations d'actions

### Contrat R.541-104

Le contrat-type prévoit que **les collectivités territoriales et leurs groupements mènent des actions d'information et de sensibilisation** relatives à l'incidence sur l'environnement, et en particulier sur le milieu marin et le réseau d'assainissement, du dépôt sauvage et d'autres formes d'élimination inappropriée des déchets issus de lingettes.

**Contrat éligible aux seules collectivités à compétence assainissement collectif**

Seule une collectivité à compétence assainissement collectif peut contractualiser sur les 2 et cumuler les 2 soutiens

### Contrat R.541-102

L'éco-organisme verse un soutien de 0,15 € par habitant au titre **des actions d'information et de sensibilisation menées par les collectivités territoriales et leurs groupements**, pour prévenir les déchets issus de lingettes et informer sur la disponibilité de produits alternatifs réutilisables

**Contrat éligible aux collectivités à compétence assainissement collectif et/ou déchets**

# Obligations déclaratives par contrat

## Contrat R.541-104

- Nombre de dégrilleurs ou dispositifs de captage des macrodéchets dans le réseau (relevage & autre) et en STEP
- Nombre de filets de déversoirs d'orage sur réseau eaux pluviales
- Nombre de filets de déversoirs d'orage sur réseau eaux usées
- Tonnage issu des dégrilleurs
- Tonnage issu des filets de déversoirs d'orage
- Nombre d'opérations de maintenance préventive sur les installations de captage des macrodéchets
- Nombre d'opérations de désobstruction curative sur les installations de captage des Macrodechets
- Communication : au minimum une fois par an, une campagne dédiée
  - Type de support utilisé (opération de porte à porte, événements publics, presse écrite, mailing, réseaux sociaux, etc.) ;
  - Contenu de la campagne (messages promulgués) ;
  - Preuve de réalisation (présentation du post, de l'affiche, de tout autre support de communication)
  - Indicateur de qualité pour les posts digitaux (Pourcentage d'engagement sur les posts, pourcentage de likes, de réponses, de partages) ;
- Nombre de personnes ciblées et résultat du nombre de personnes touchées (nombre de personnes présentes, nombre de vues/repost/likes, etc.) ;
- Planning de la campagne ;
- Budget engagé pour la campagne

## Contrat R.541-102

- Communication : au minimum une fois par an, une campagne dédiée
  - Type de support utilisé (opération de porte à porte, événements publics, presse écrite, mailing, réseaux sociaux, etc.) ;
  - Contenu de la campagne (messages promulgués) ;
  - Preuve de réalisation (présentation du post, de l'affiche, de tout autre support de communication) ;
  - Indicateur de qualité pour les posts digitaux (Pourcentage d'engagement sur les posts, pourcentage de likes, de réponses, de partages) ;
- Nombre de personnes ciblées et résultat du nombre de personnes touchées (nombre de personnes présentes, nombre de vues/repost/likes, etc.) ;
- Planning de la campagne ;
- Budget engagé pour la campagne

Eléments identiques

## Compétences & périmètre de contractualisation

### Contrat R.541-104

### Contrat R.541-102

Pour être éligible à un contrat, une collectivité doit s'engager à **réaliser au moins une fois par an une campagne exclusivement dédiée aux mésusages et aux solutions d'usage durables.**

- ❑ Si une collectivité à compétence assainissement contractalise pour les 2 contrats, elle n'aura à déclarer qu'une seule fois sur son périmètre (*1 campagne annuelle pour bénéficier de l'ensemble des soutiens des 2 contrats*)
  
- ❑ Si sur le même périmètre 2 collectivités contractualisent:
  - R.541-104 : Collectivité à compétence assainissement collectif
  - R.541-102 : Collectivité à compétence déchetsAlors chaque collectivité devra remplir ses obligations contractuelles, à savoir une campagne annuelle de communication exclusive et distincte par collectivité.

Le seuil minimal de contractualisation de l'EPCI ou du groupement est de **25.000 habitants**

# Périmètre de contractualisation & Soutiens

## Contrat R.541-104

Typologie des collectivités territoriales couvertes par le Périmètre	Montant (€/habitant/an)
Urbain : communes - dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents ; - dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants permanents, si elles appartiennent à une unité urbaine excédant 5000 habitants permanents.	0,05
Urbain dense : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents.	0,06
Rural : communes définies à l'article D. 3334-81 du code général des collectivités territoriales	0,02
Touristique <sup>1</sup> : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - plus d'1,5 lit touristique par habitant ; - un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % ; - au moins 10 commerces pour 1000 habitants.	0,06

Soutiens majorés d'office de 0,016 cts pour la compétence assainissement

## Contrat R.541-102

Soutiens de **0,15 Cts** par habitant sans distinction de typologie d'habitat

## Testez votre éligibilité



Rendez-vous sur le site : <https://www.citeo-sh.com/>

➤ Onglet collectivités et **tester votre éligibilité**.

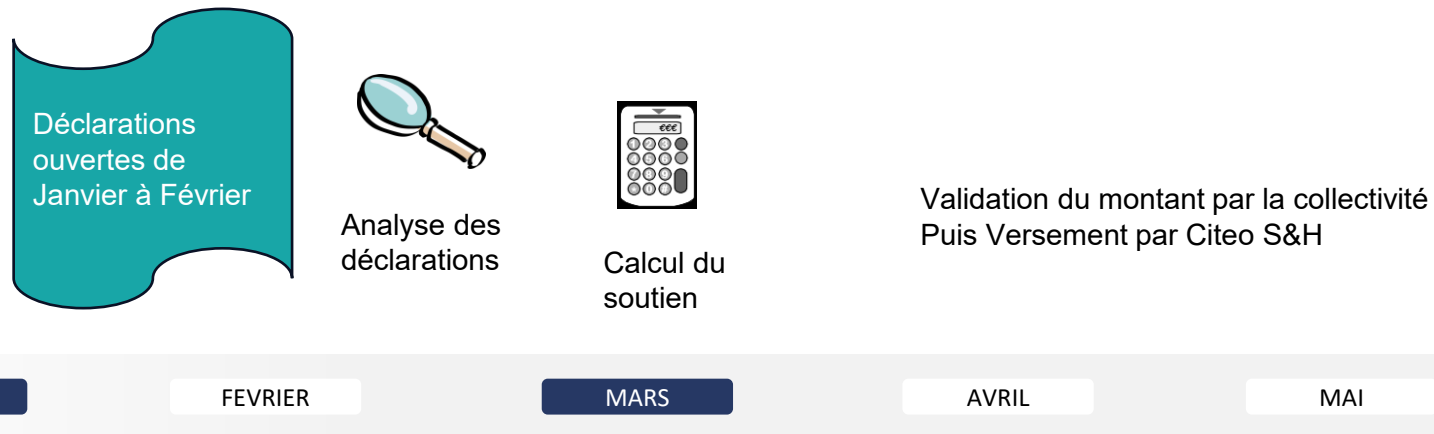
Si votre collectivité est éligible, vous recevrez au plus tard dans les 72 heures les codes vous permettant d'accéder à votre parcours de contractualisation.

**Lien vers le test d'éligibilité :**

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=2sjoVD77o0O3UweW4bo3mT5J78WQguRPMjXVDihDnTdUMU1CTjNUUIk0TIQ4VIhPRDNCSUFEVIpMVy4u>

# Articulation contractuelle avec les collectivités

## Un calendrier de déclaration(s) simple



- 1 seule déclaration annuelle
- Pas de versement d'acompte à la signature
- Pas de rétroactivité des soutiens à la contractualisation. Les soutiens sont éligibles au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la contractualisation

# 3

## Textile Sanitaire à Usage Unique Kit de communication



# Mise à disposition d'un Kit de communication

Tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une communication d'envergure sont mis à disposition sur le site du Groupe Citeo : <https://www.trionsplus.fr/>

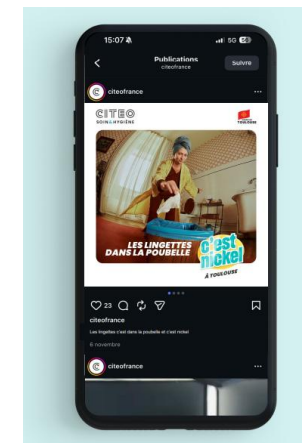
The screenshot shows the Trions+ website interface. At the top, there is a navigation bar with 'CATALOGUE', 'FREDERIC ROUX', and 'Déconnexion'. A search bar contains the text 'Recherche dans le catalogue...'. The main header features the 'Trions+' logo on the left and the 'CITEO adelphe' logo on the right. The central banner is for the 'c'est nickel' campaign, with the text 'Découvrez les éléments de communication de la 1<sup>ère</sup> campagne grand public contre le mésusage des lingettes' and a pink button that says 'Téléchargez le kit collectivités'. Below the banner, there is a section with three menu items: 'LES CAMPAGNES CITEO', 'LES KITS CITEO', and 'RESSOURCES'. To the right of these items, there are icons for 'Le module web Guide du tri' (www.citeo.com) and 'L'application Guide du tri' (available on the App Store and Google Play). At the bottom of the page, there is a Facebook 'Like' button with the text 'Be the first of your friends to like this.'



# Kit communication mis à disposition



Tous ces éléments de communication sont amenés à évoluer et s'enrichir au fil des mois



# Kit communication – Les Spots sont à votre disposition

---

Les droits d'utilisation pour les 3 films Bachata, Bien-être & Survie :

## Périmètre :

- Digital & Internet,
- TV, relations publiques/presse,
- Évènements,
- Circuits fermés,
- Communication interne

## Territoire :

- France dont Drom-Com
- Monde pour le Digital & Internet

**Durée : 1 an à compter du 3 décembre 2025**

<https://www.youtube.com/watch?v=3G09RvhgxTw&t=2s>

<https://www.youtube.com/watch?v=LL8NXlb1HMg&t=1s>

<https://www.youtube.com/watch?v=mpf3c4ZZgAc>



# 3

## Textile Sanitaire à Usage Unique Mes contacts

**ROUX Frédéric  
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ**

**[frederic.roux@citeo.com](mailto:frederic.roux@citeo.com)**

**+33 6 73 87 53 83**



# MERCI


*Le présent document demeure la propriété de Citeo S&H. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour Citeo S&H décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo S&H ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP TSUU. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document.*



# REP des emballages professionnels


## Les candidats

---



La nouvelle filière REP des emballages professionnels sera opérationnelle à compter du 1er juillet 2026. En attendant, et jusqu'au 30 juin, la filière des emballages de la restauration déjà en vigueur reste en application.

Les éco-organismes qui seront agréés ne sont pas encore connus et **les candidats devaient déposer leur dossier d'agrément avant le 28 février 2026 afin d'être agréés au 1er juillet.**

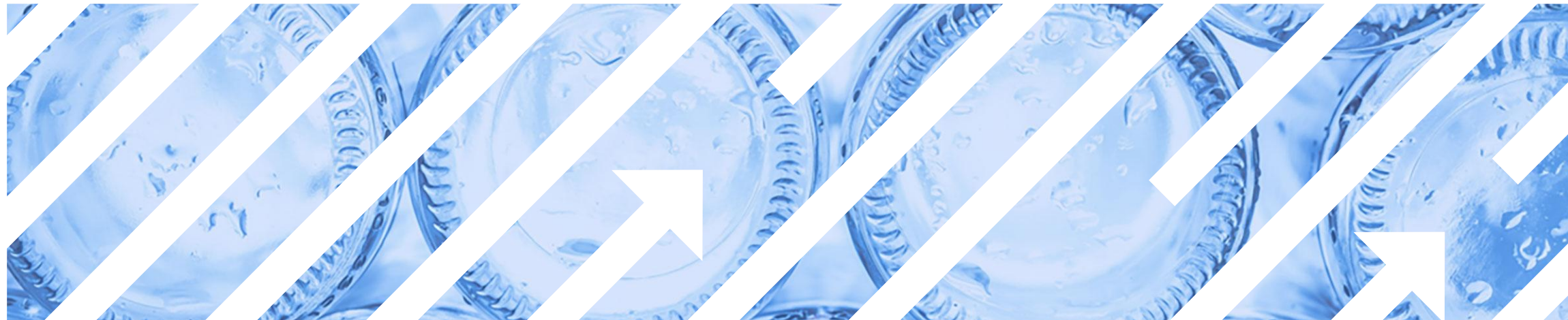


Cependant quelques éco-organismes ont communiqué sur leur candidature à ce jour :

- [CITEO PRO](#), éco-organisme actuellement agréé sur la REP emballages de la restauration depuis mars 2024 et jusqu'au 30 juin 2026, et [ECOMAISON](#)
- [LEKO](#)
- [TWIICE](#) et [VALOBAT](#)



Si d'autres éco-organismes ont candidaté nous invitons à vous signaler dans le fil de discussion.

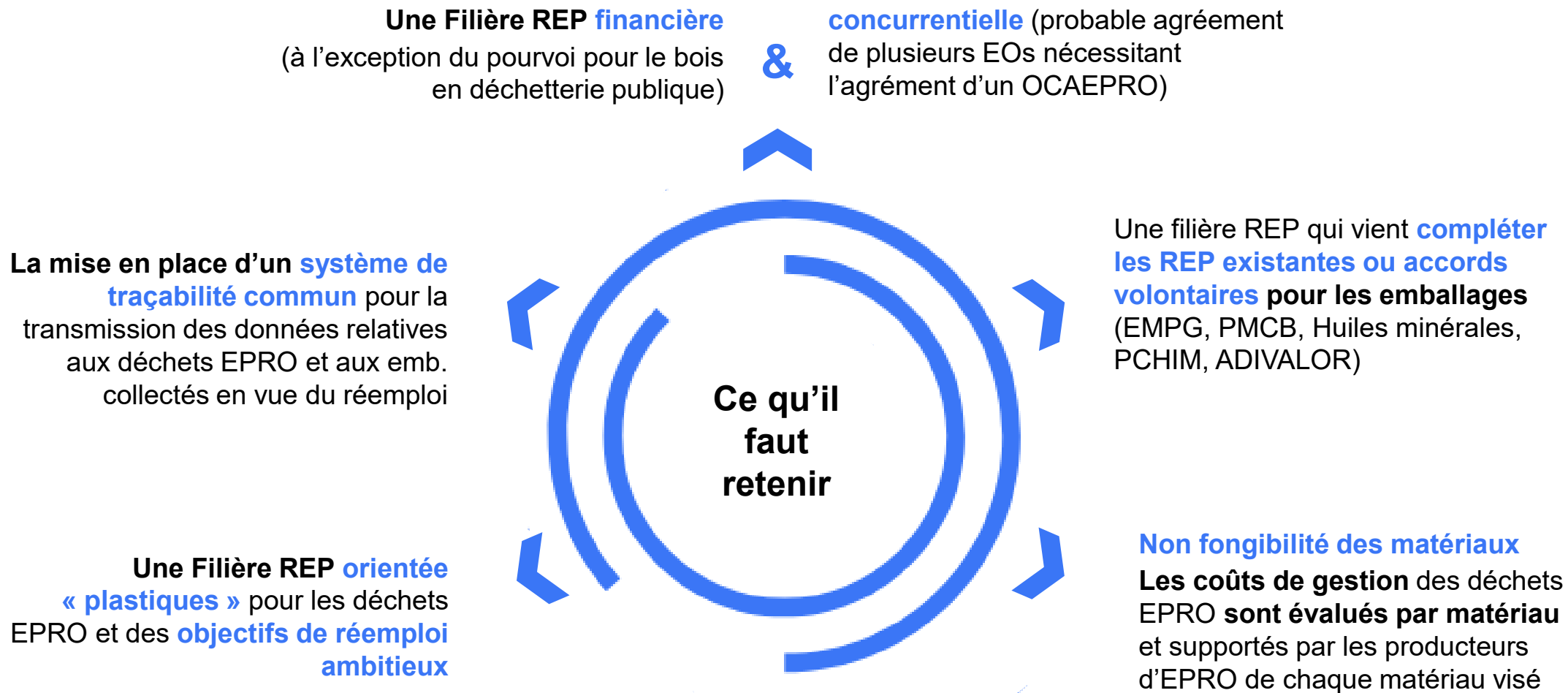


# PRÉSENTATION DE LA REP DES EMBALLAGES PROFESSIONNELS

## Intervention ORD&EC du 12 mars 2026

Aurélie Deguin, Directrice Collecte et Logistique CITEO PRO

# Les grands principes de la Filière REP EPRO



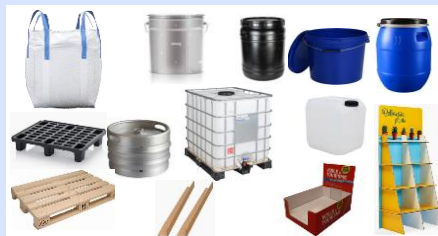
# Les emballages qui entrent dans le champ de la filière REP EPRO ?



Arrêté périmètre  
du 2 décembre 2025

## Emballages classés automatiquement comme professionnels

**01** Liste **d'emballages spécifiques** : grand récipient vrac, cagette et caisse plastique > 15 litres, caisse-marée, bac gastronome, grand récipient vrac souple, octabin, fût et jerrican > 29 litres, bidon et seau > 29 litres, publicité sur le lieu de vente ayant une fonction d'emb., palettes et éléments de palettisation



**02** **Emballages de transport** hors emballages de transport de produits vendus par e-commerce à destination des ménages



**03** **Emballages groupés** hors multi pack



**04** **Emballages de vente** dès lors que les produits qu'ils emballent sont conçus pour l'usage exclusif de professionnels et qu'ils ne sont pas commercialisés auprès des ménages par l'ensemble des metteurs en marché de ce produit



**05** **Emballages en verre** des domaines médicaux et vétérinaires conçus spécifiquement pour usage en centre hospitalier, laboratoire, établissement de soins vétérinaires et élevage professionnel



## Emballages professionnels classés selon l'arrêté

Répartition **emballages ménagers / emballages professionnels** selon la nature du produit emballé, soit sur des seuils de poids, volume, quantité ou puissance

### EXEMPLE :

Catégorie des produits emballés	Sous-catégorie et nature des produits emballés	Emballages ménagers	Emballages professionnels
Nettoyage et entretien	Produits de nettoyage et entretien autres que mécanique (dont ammoniacale et sel de déneigement)	<=5 L	>5 L
	Produits d'entretien pour cycles, cyclomoteurs, motos, autos	<=5 L	>5 L
	Accessoires de lavage sauf nettoyeur haute pression	X	
	Nettoyeur haute pression	<=200 bar	>200 bar
	Eponges de ménage, torchons, assimilés	X	
	Accessoires de ménage	X	
Produits et accessoires de soins	Récipients, bassines	<=15 L	>15 L
	Produits de soin pour les cheveux	<=5 L	>5 L
	Produits et accessoires de soin pour le corps, le visage et les dents à l'exception du matériel d'incontinence pour adultes	X	
	Sels de bain, sels pour gommage, bain moussant, etc.	<=10 L	>10 L

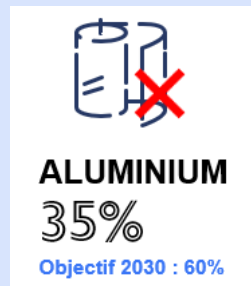
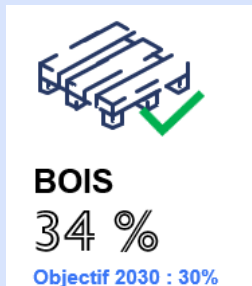
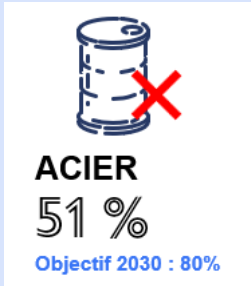
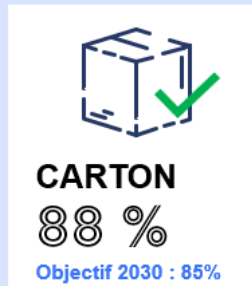
# Les objectifs de recyclage et de réemploi à atteindre collectivement

## Objectifs de recyclage par matériaux (en tonnes)

À la performance :

Enjeu de traçabilité :

Enjeu de collecte, tri et recyclage :



Flux	Gisements mis en marché (kt)
PP / PE rigides	553
PEBD souple	284
PSE	66
PP souple	90
<b>Total</b>	<b>993</b>

Pour atteindre les objectifs :

- 741 kt à collecter
- 566 kt à recycler

## Objectifs de réemploi des emballages professionnels

	2030	2040
Emb. de transport et vente utilisés pour le transport en UE	40%	70%
Emb. de transport et vente utilisés pour le transport entre sites en UE	100%	100%
Emb. de transport et vente utilisés pour le transport entre opé éco en France	100%	100%
Emb. groupés sous forme de boîtes (sauf carton)	10%	25%

## Les enjeux prioritaires :

Les plastiques

Le réemploi

La traçabilité

Le tri à la source

L'intégration de matière recyclée

# Les 3 dispositifs prévus pour les collectivités locales (CL)

1

## Compensation des emb. pro. en carton

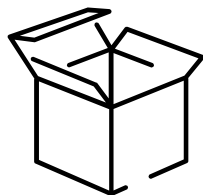
Convention entre les éco-organismes de la filière REP EMPG et ceux de la filière REP EPRO

>> Pour compenser les coûts résultant de la gestion des emb. pro. en carton collectés par les CL (cas des collectes des déchets assimilés uniquement).

**Montant de la compensation =**  
Quantité totale de cartons collectés par la CL entrant dans le périmètre de la filière EMPG (t)  
x Taux national de présence EPRO \*  
x Tarif unitaire de soutien de la REP EMPG (177 €/t à date)

\* Taux 2025 = 22%

>> Déclarations auprès des éco-organismes de la filière EMPG (comme actuellement)



2

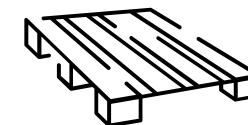
## Bois EPRO collectés en déchèterie publique

Activation du dispositif de pourvoi sur demande de la collectivité locale

>> Reprise des emb. pro. en bois collectés séparément des autres déchets en déchèterie publique, sous réserve de :

- Une séparation des palettes réemployables des déchets d'emb. pro. en bois non réemployables ;
- Une remise de l'ensemble des emballages pro en bois, y compris les palettes réemployables, à l'éco-organisme.

**Une mutualisation de la collecte des déchets d'emb. pro. en bois dans la benne multi-REP est actuellement exclue du dispositif prévu au cahier des charges.**



# Les 3 dispositifs prévus pour les collectivités locales (CL)

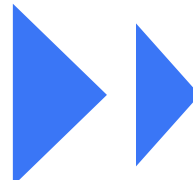
## 3 Plastiques EPRO collectés par les CL

Les collectivités locales peuvent bénéficier des soutiens à la collecte, au tri et à la traçabilité des déchets d'emb. pro. en plastiques tel que prévu par le cahier des charges.

Cas précis d'éligibilité :

- Emb. pro. plastiques collectés en déchèterie publique ;
- Emb. pro. plastiques sortant de centre de tri ;
- Emb. pro. plastiques collectés dans le cadre des collectes sur les marchés et autres événements ponctuels.

>> Pour être soutenus, les flux ne doivent pas déjà l'être au titre de la filière REP des EMPG.



### a) Soutien à la collecte (déchets d'emballages professionnels en plastique non dangereux)

Les déchets d'emballages professionnels en plastique collectés dans les conditions prévues à l'article R. 543-65 du code de l'environnement sont soutenus selon les montants suivants :

Mode de collecte	Soutien tonnage collecté séparément en vue du recyclage
<b>Collecte multi-détenteurs</b>	
Benne compactrice à chargement arrière (*) (équivalent BOM)	387 €/t
Camion hayon mono-résine (**)	1543 €/t
Semi-remorque PSE (polystyrène expansé) en vrac	150 €/t
Semi-remorque (hors PSE en vrac)	6 €/t
Autre-type de collecte multi-résine (*)	128 €/t
Autre-type de collecte mono-résine	192 €/t
<b>Collecte dédiée mono-détenteur</b>	
Movi-benne multi-résine (*) Autre type de collecte multi-résine (*)	128 €/t
Movi-benne mono-résine (***) Autre type de collecte mono-résine	192 €/t
Semi-remorque (hors PSE en vrac)	6 €/t
Semi-remorque PSE (polystyrène expansé) en vrac	150 €/t
Collecte dédiée circuit court (IBC, fûts et bidons) (****)	0 €/t
(*) Cas particulier des flux multi-matériaux : le soutien est versé au prorata de la part de résines plastiques dans le flux multi-matériaux d'emballages ; cette part est déterminée de manière conventionnelle au niveau national. (**) Cas particulier de la collecte par camion hayon : le versement du soutien est plafonné à la collecte de 4 contenants ou de 95kg par semaine et par détenteur. (***) Cas particulier de la collecte par movi-benne en mono-résine : le versement du soutien est plafonné à la collecte de 2 T par rotation. (****) Cas particulier de la collecte des déchets d'emballages professionnels organisée par les fabricants et reconditionneurs d'IBC, fûts et bidons pour en assurer directement la gestion.	

### b) Soutien au traitement (déchets d'emballages professionnels en plastique non dangereux)

Les déchets d'emballages professionnels en plastique entrant en usine de recyclage sont soutenus selon les montants suivants :

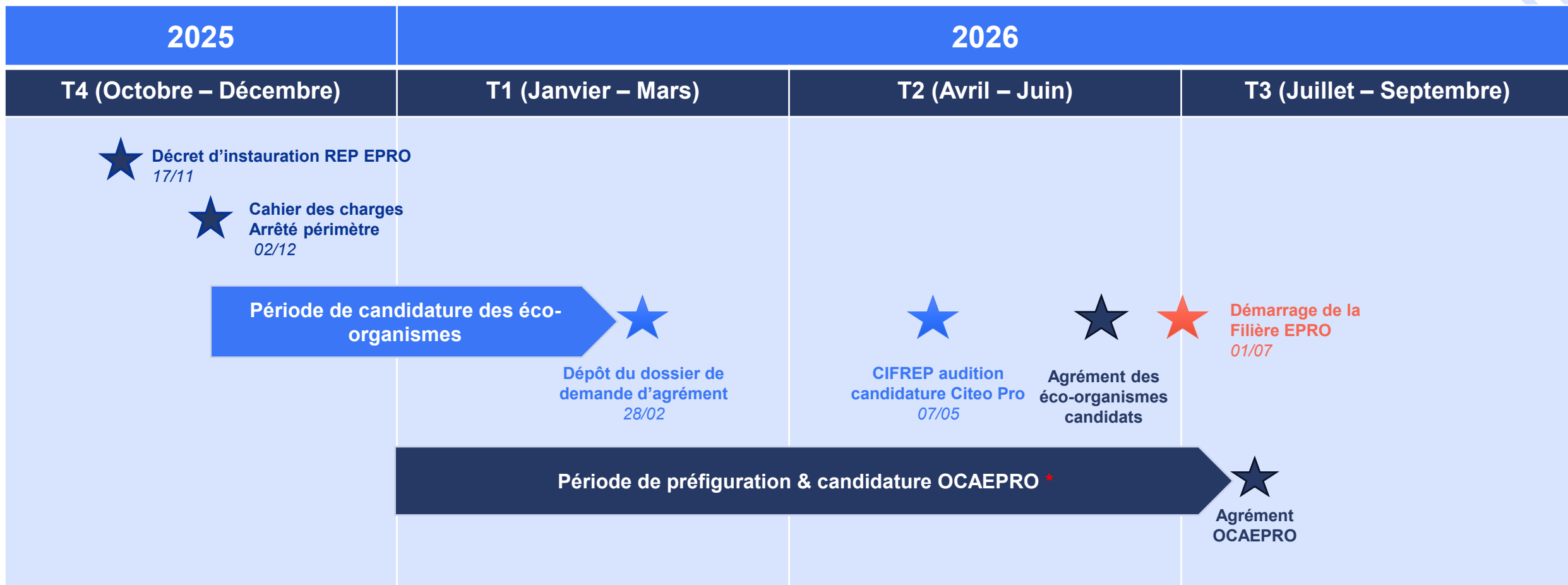
Type de collecte séparée	Soutien tonnage en sortie centre de tri
Mono résine (hors semi-remorque)	300 €/t
Mélange multi-résine (*)	300 €/t
(*) Cas particulier des flux multi-matériaux : le soutien est versé au prorata de la part de résines plastiques dans le flux multi-matériaux ; cette part est déterminée de manière conventionnelle au niveau national.	

### d) Soutien à la traçabilité

Les déchets d'emballages professionnels collectés dans les conditions prévues à l'article R. 543-65 du code de l'environnement sont soutenus au titre de la traçabilité selon les modalités suivantes :

	Soutien tonnage collecté séparément en vue du recyclage
Soutien traçabilité (de l'utilisateur final à la réception en installation de recyclage) Plastique	5 €/t

# Le calendrier prévisionnel 2025 / 2026



\* OCAEPRO = Eco-organisme coordonnateur de la filière REP des Emb. Professionnels

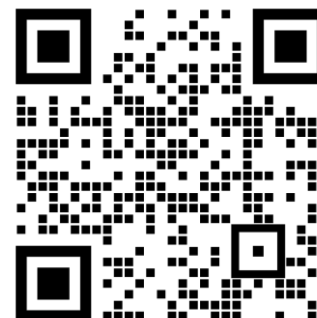
Les dates indiquées sont fournies à titre prévisionnel et pourraient faire l'objet d'évolution.

## On reste en contact ?

**Suivez-nous  
sur LinkedIn**



**Inscrivez-vous à notre  
newsletter**





11H20 – 11H45

SEQUENCE 3

Quels exemples de coopérations et d'actions pour agir localement ?





# PROVENCE VERDON

communauté de communes



**15**  
communes

**23 271**  
habitants

**10 084**  
ménages

**3 030**  
établissements  
économiques actifs

## Reprise de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (dissolution SMZV)

- Assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Assurer la collecte sélective en points d'apport volontaire
- Créer, aménager et exploiter un réseau de déchèteries
- Assurer le traitement des déchets ménagers et assimilés, la valorisation, le tri, le transport et le traitement les déchets ménagers et assimilés



Il fallait agir pour rattraper le retard :

Harmoniser les dispositifs de pré-collecte

Moderniser & rationaliser les déchèteries

Maîtriser la chaîne de traitement des déchets

Etudes à lancer PLPDMA / Stratégie Biodéchets / TI



**Parc de pré-collecte = 100% PAV (fin 2023)**

145 points tri répartis sur le territoire

716 colonnes d'apports volontaires

(1 point tri/135 habitants)

# Horaires d'ouverture de nos déchèteries

ÉTÉ : de mars à octobre

7h45 - 12h

13h - 18h

HIVER : de novembre à février

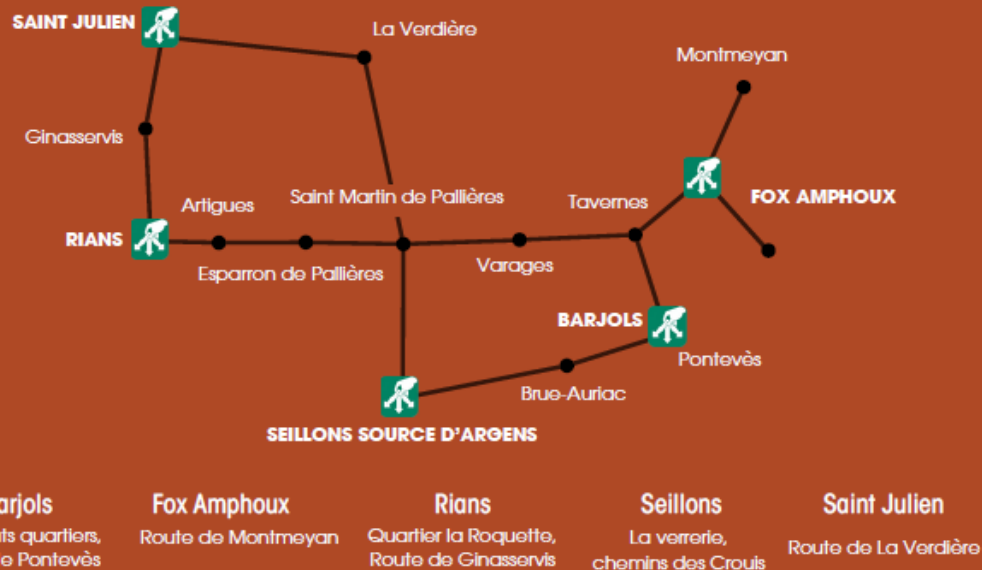
8h - 12h

13h - 17h30

Fermées les dimanches et jours fériés



L'accès au quai n'est plus autorisé 10 minutes avant la fermeture



## 6 déchèteries, 5, puis 4 en 2026

1 déchèterie pour 4580 hab

Temps d'accès entre 5 et 15 minutes

13 agents - 9H/jours - 6 jours/semaine

Accès gratuit (part et pros)



Juillet 2022 : mise en place contr...

Janvier 2023 : développement des filières REP (PMCB en 2025)

2026 : évolution du règlement des déchèteries

➔ **12 filières REP disponibles (Rians & Saint-Julien) pour répondre aux enjeux de tri, valorisation et réemploi**



2006



2012



2021



2022



2012

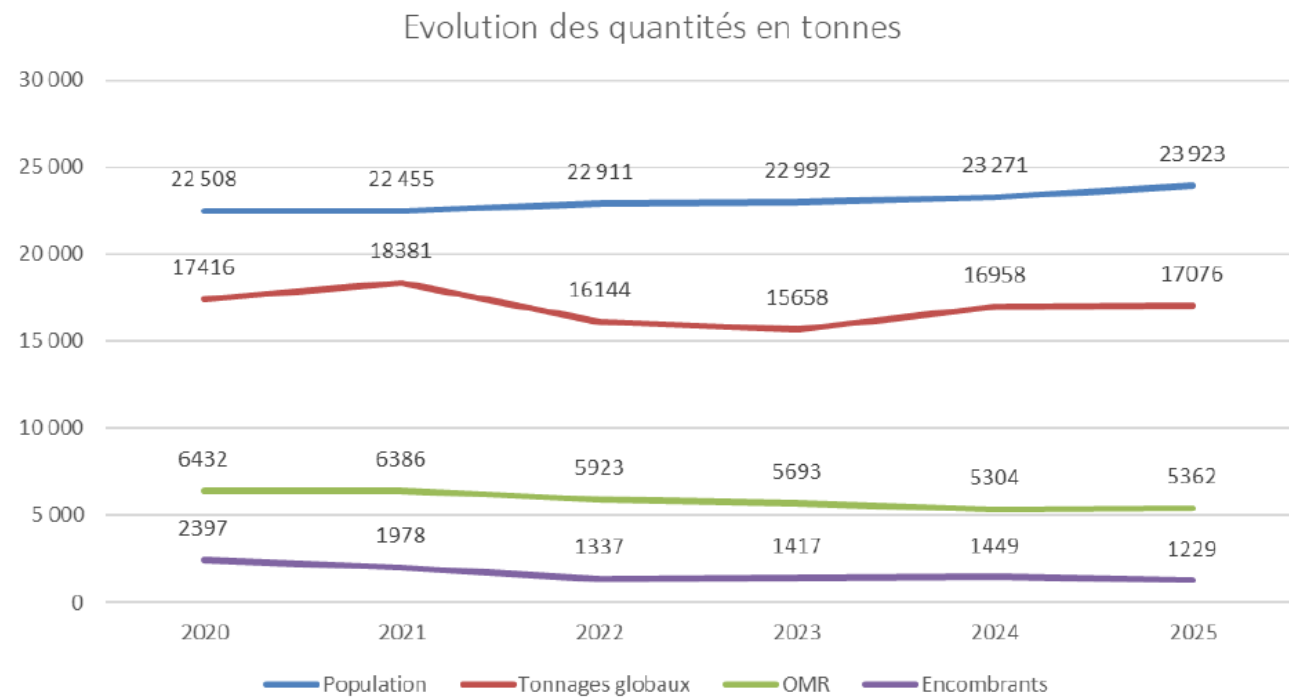
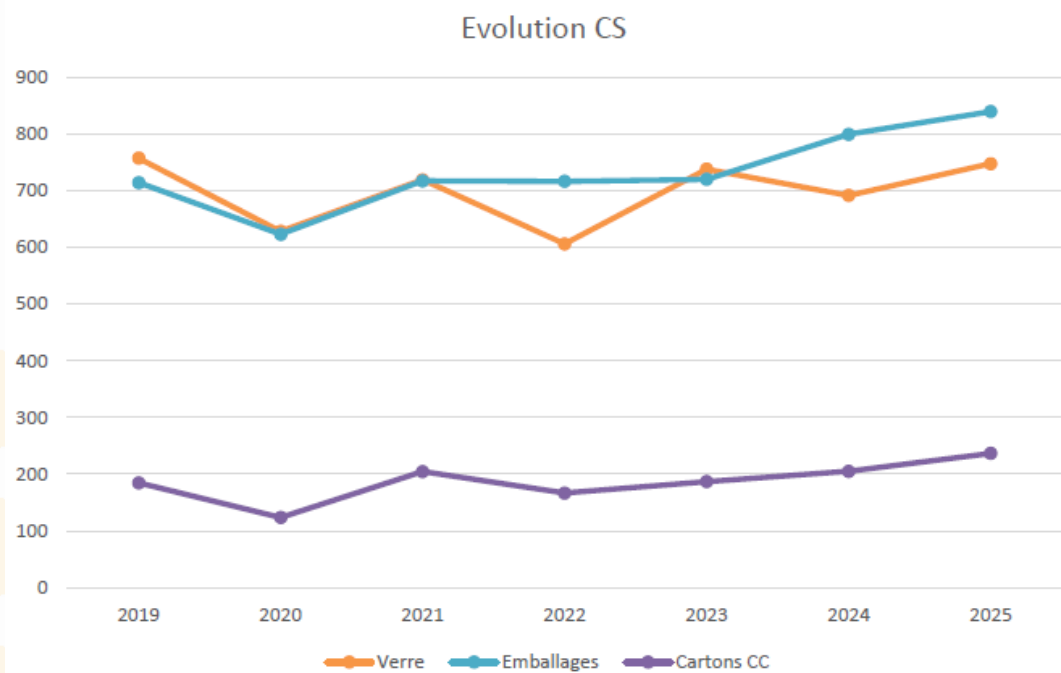


2001



2004

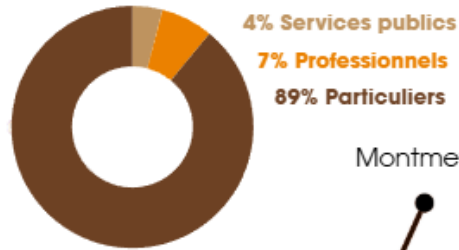
## Evolution des tonnages : 2026, sur la trajectoire de l'année précédente



Les 5 déchèteries ont réceptionné en 2024  
10 046 T de déchets, soit 431 kg/hab



**91 518** entrées



**22 300** entrées

**SAINT JULIEN** La Verdière

Ginasservis

**22 396** entrées

**RIANS**

Artigues

Saint Martin de Pallières

Tavernes

Esparron

Varages

**BARJOLS**

Pontevès

**17 345** entrées

**SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS**

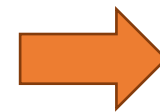
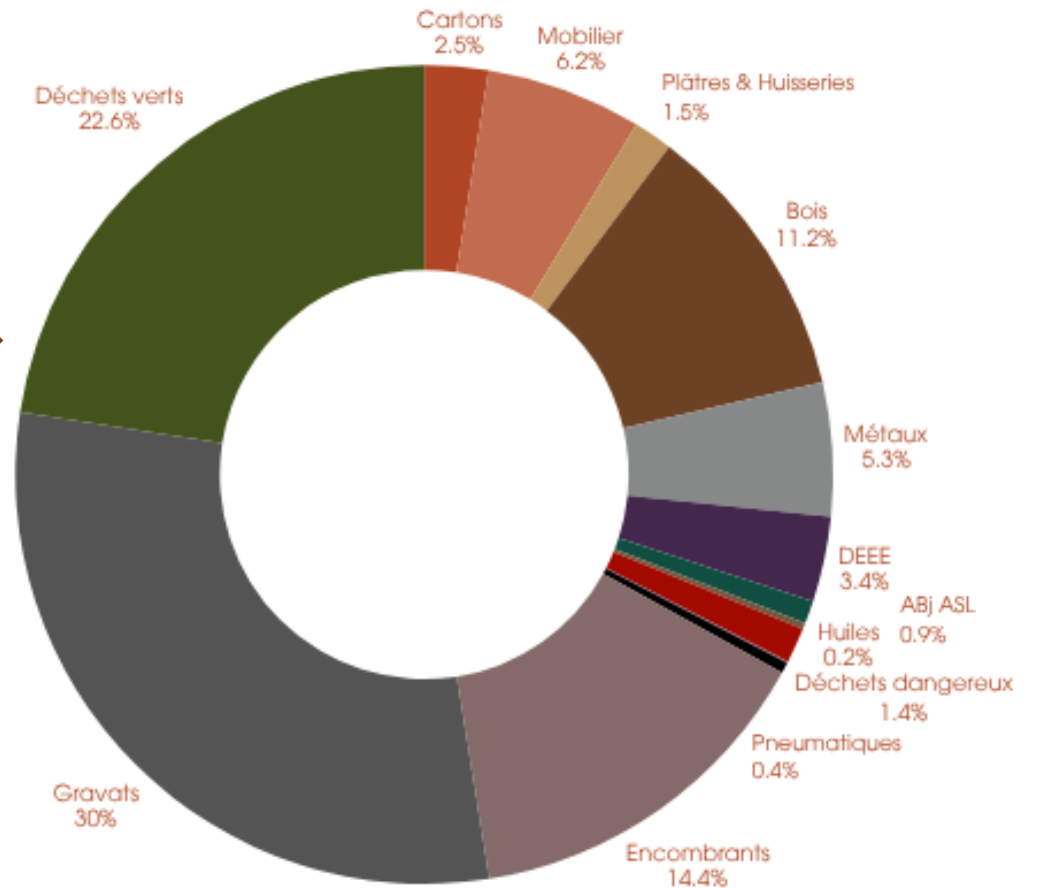
Brue-Auriac

Montmeyan

**10 815** entrées

**FOX-AMPHOUX**

**18 662** entrées



**Année 2025 = 94 779 entrées**  
**Environ 10 000 T de déchets**

**TRIONS  
TRIONS  
MIEUX !**

## 2 prochaines REP en cours sur la CCPV.....



### Clés de succès du déploiement des REP :

**SENSIBILISER** pour améliorer le geste de tri et faire face au changement :

- *Formation des gardiens (via les éco organismes + en interne)*
- *Création d'outils via le coordonnateur des déchèteries (guide du gardien/fichier unique des consignes par éco organisme...)*
- *Relation avec les administrés*
- *Numérotation des quais*
- *Communication auprès des administrés & professionnels*

### **Appui et accompagnement des éco organismes :**

Formation (Ecosystem, Eco DDS...), supports et campagnes de communication, rapport/audit en déchèteries (Ecosystem) et/ou réunion annuelle avec le service, information et réactivité sur les éventuels dysfonctionnements (fiche en cas d'erreur/déclassement)

### **Les limites :**

Déclassements /fiche erreur selon les éco organisme

Problème de 2 prestataires sur une REP

Lourdeur administrative dans le cadre de l'attribution de soutiens sur les tonnes mis en filière de valorisation et de recyclage permettent d'écarter financièrement de nombreux volumes

# L'ÉCOCONTRIBUTION

La Responsabilité Étendue du Producteur (REP) est un principe environnemental selon lequel les producteurs, importateurs ou distributeurs d'un produit sont responsables de sa gestion en fin de vie.



## POURQUOI TRIER ?

Le tri des déchets est essentiel pour une maîtrise des coûts du service. Les filières REP contribuent également à maîtriser le prix de la redevance des ordures ménagères (RCOM), à condition que les usagers respectent le tri au maximum. **Votre contribution est essentielle pour garantir une gestion des déchets efficace.**

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS**  
 Consultez le plan de prévention de déchets 2025-2030

### Charte de bonne conduite en déchèterie

- Pour les gardiens**
- Accueillir les usagers
  - Orienter les usagers vers les bennes adéquates
  - Répondre aux questions des usagers
  - Aider occasionnellement une personne en difficulté
  - Nettoyer la déchèterie
  - Effectuer les demandes transfert des bennes
  - Faire respecter le règlement intérieur
  - Rester courtois avec les usagers
- Pour les usagers**

### La seconde vie de vos déchets

## MOBILIER

Les meubles déposés en déchèterie sont acheminés vers la plateforme de TRI SUEZ (Istres).

Un agent utilise une grue avec pince pour trier les différents matériaux (matelas, ferrailles...). Le bois est ensuite broyé.

Les matelas sont réutilisés pour leur mousse.

Les gros morceaux de bois deviennent des panneaux OSB.

Les matières broyées deviennent du combustible pour chaudières industrielles.

# Communication auprès des publics de la CCPV

➔ **Equipe d'ambassadeurs du tri et de la prévention :**  
 Création de supports de communication, évènementiels et campagnes de communication via les REP et dans le cadre des soutiens financiers (communication)

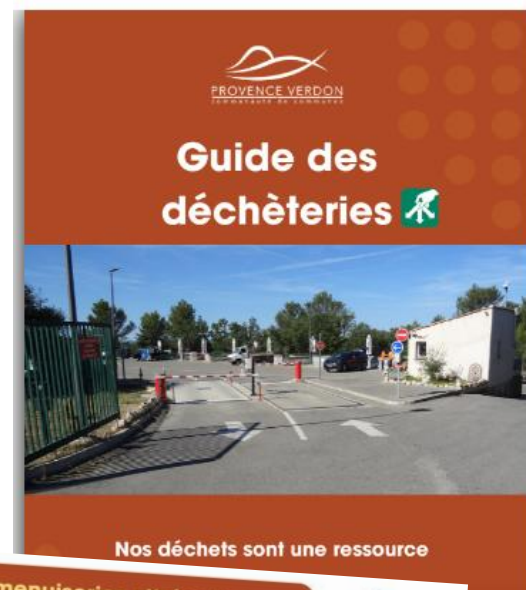
- Relais des campagnes de communication des éco organisme (refashion, Citeo, Eco DDS, Ecosystem, Aliapur, Corepile...)
- Affiches/post ou vidéo sur les REP, les bonus réparation, les refus de tri, les consignes en déchèterie, les REP
- Enquête de satisfaction du service en déchèterie
- Utilisation d'outils des éco organisme (animations scolaires, stands, site...), opérations de collecte
- Visite de sites
- Mise en œuvre du PLPDMA

**ATELIER 1 : BIODÉCHETS « R » RETOUR À LA TERRE &**

**ATELIER 2 : ZÉRO DÉCHET « R » PRÉVENTION, RÉEMPLOI ET RÉPARATION**

**ATELIER 3 : DÉCHETS DES PROFESSIONNELS « R » RESPONSABLES**

*Des fiche actions avec des accompagnements individuels et collectifs auprès des professionnels (convention CMAR et CCI)*



### Le tri des menuiseries vitrées évolue

Afin de limiter les risques liés à l'amiante détectée dans les joints des menuiseries vitrées, le titulaire de la REP VALOBAT nous impose :

**La recherche de la date de fabrication de la menuiserie vitrée**

Identifiable entre le double vitrage

Menuiseries dont la date de fabrication est postérieure à 1997

Menuiseries dont la date de fabrication est antérieure à 1997 OU d'aucune date de fabrication

Acceptées en déchèteries publiques

Refusées en déchèteries publiques

S'adresser à une installation agréée pour le traitement de l'amiante. La liste est disponible via le lien : <https://cdn.afnor.org/download/produits/EP/SMS001.pdf>

Face à cette situation, la CCPV recherche actuellement des solutions

### OUTILLAGES DU PEINTRE

OUI	NON
<p><b>ICI</b> Déposez uniquement les outillages de peintre suivants dans le contenant dédié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les pinceaux/brosses à peindre</li> <li>les rouleaux/manchons à peindre</li> <li>les couteaux</li> <li>les bacs plats à peinture et recharges</li> <li>les bacs plats à peinture, recharges et grilles</li> </ul>	<p><b>Ne pas déposer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les chiffons souillés</li> <li>les pinceaux d'artiste</li> <li>les sacs</li> <li>les seaux et bassins à usage divers</li> <li>les taloches, platoirs, truelles...</li> </ul>

Retrouvez la carte des déchèteries de la CCPV ici :



**PARTENARIAT MÉTROPOLE  
AIX MARSEILLE PROVENCE  
ECO-ORGANISMES**

**12-03-2026**

ADOPTÉZ LE  
**R3FLEXE**  
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

# La Métropole Aix-Marseille-Provence



Aménagement du territoire et urbanisme

EN SAVOIR PLUS



Cohésion sociale et insertion

EN SAVOIR PLUS



Culture, sport, nautisme et Grands Evènements

EN SAVOIR PLUS



Développement économique et Attractivité

EN SAVOIR PLUS



Habitat et logement

EN SAVOIR PLUS



Mobilité

EN SAVOIR PLUS



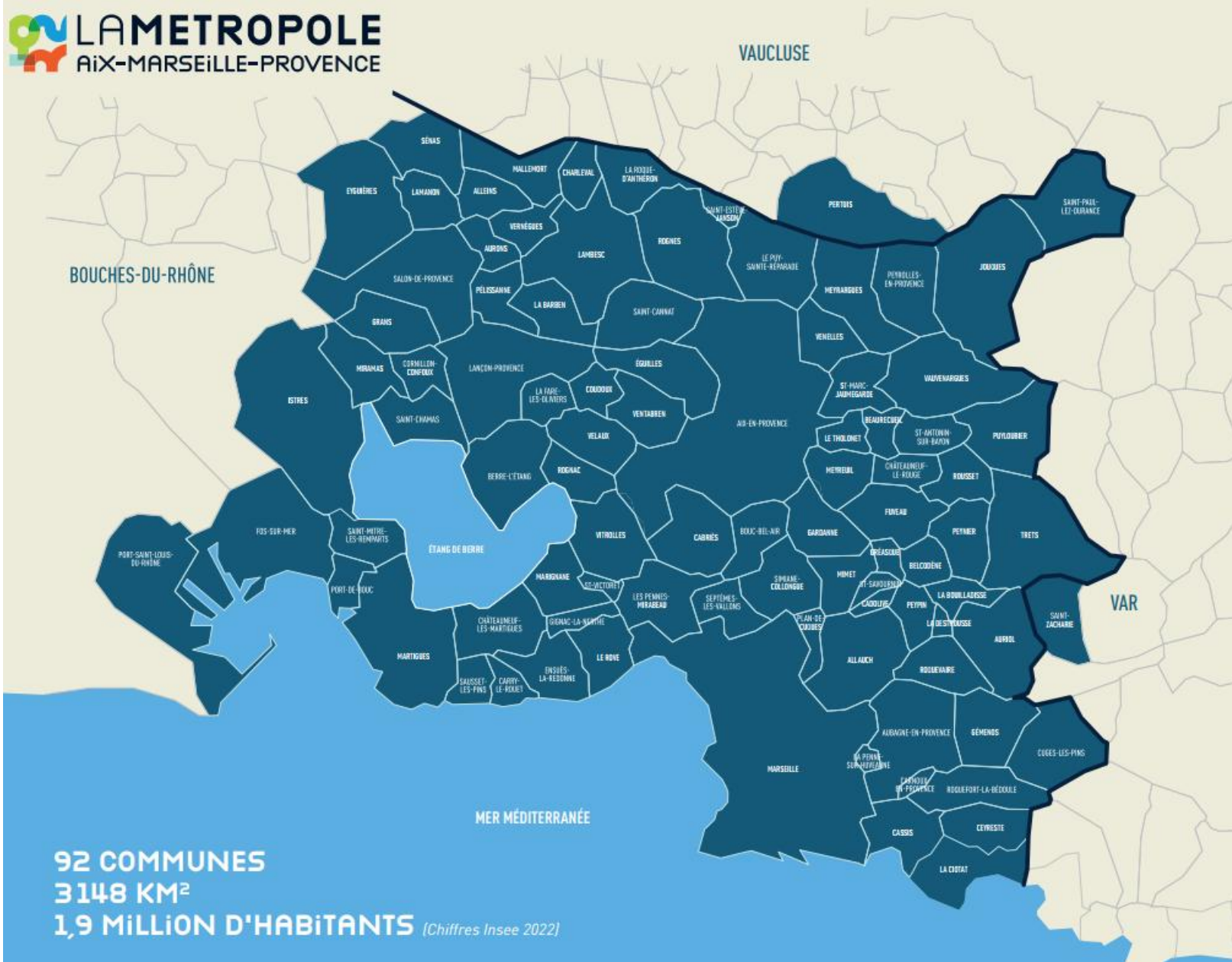
Valorisation des déchets

EN SAVOIR PLUS



Stratégie environnementale

EN SAVOIR PLUS



92 COMMUNES  
3148 KM<sup>2</sup>  
1,9 MILLION D'HABITANTS *(Chiffres Insee 2022)*

# La Gestion des déchets sur la Métropole AMP

## 1. Le Schéma Métropolitain de gestion des déchets ménagers et assimilés

(délibéré en oct. 2017)

## 2. Le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - 2019 / 2025

(délibéré en déc. 2019 en révision)

## 3. Plusieurs stratégies thématiques :

- **Généralisation du tri à la source des biodéchets** sur le territoire métropolitain - projet 2024-2026 (délibéré en octobre 2023)
- **Stratégie métropolitaine de promotion du réemploi** des déchets ménagers et assimilés 2024-2030 (délibéré en février 2024)



→ Réduire les déchets,

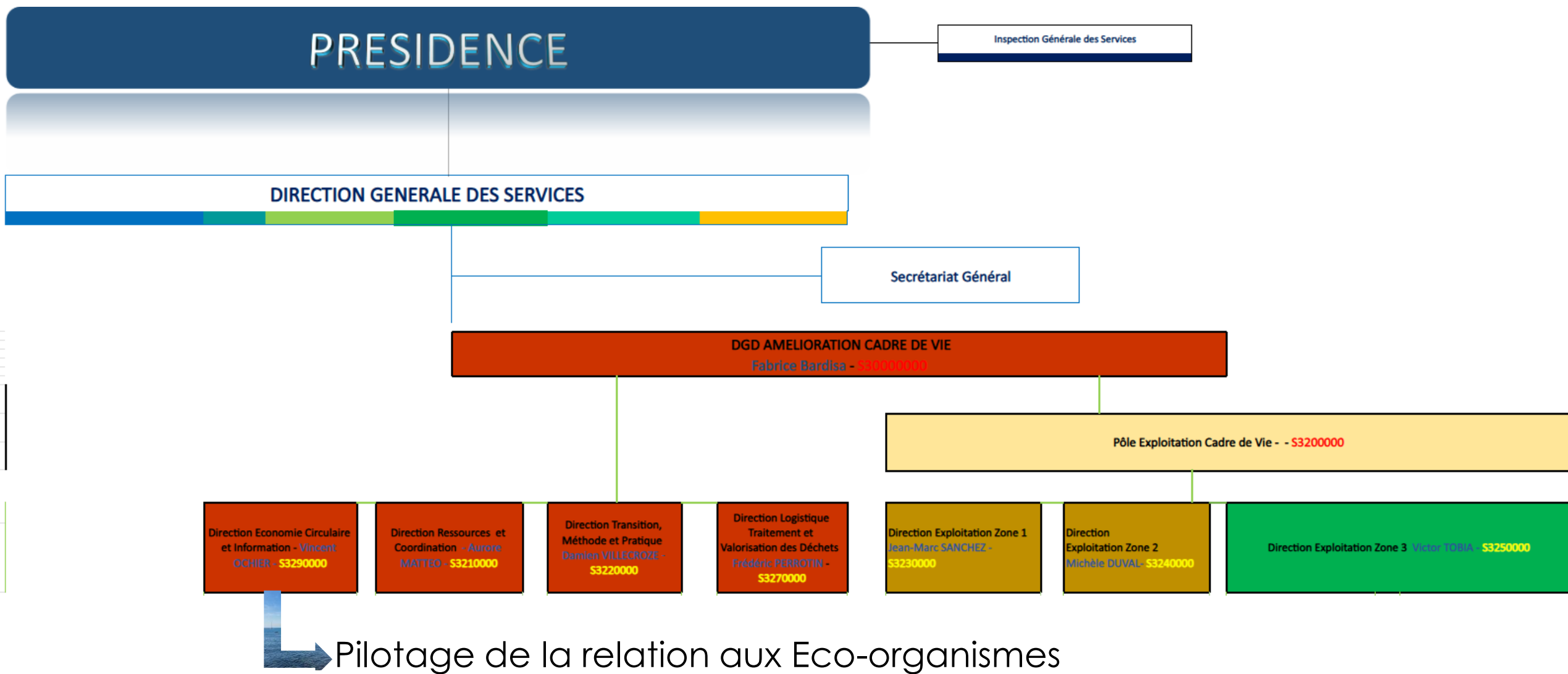


→ Augmenter le taux de valorisation matière et organique,

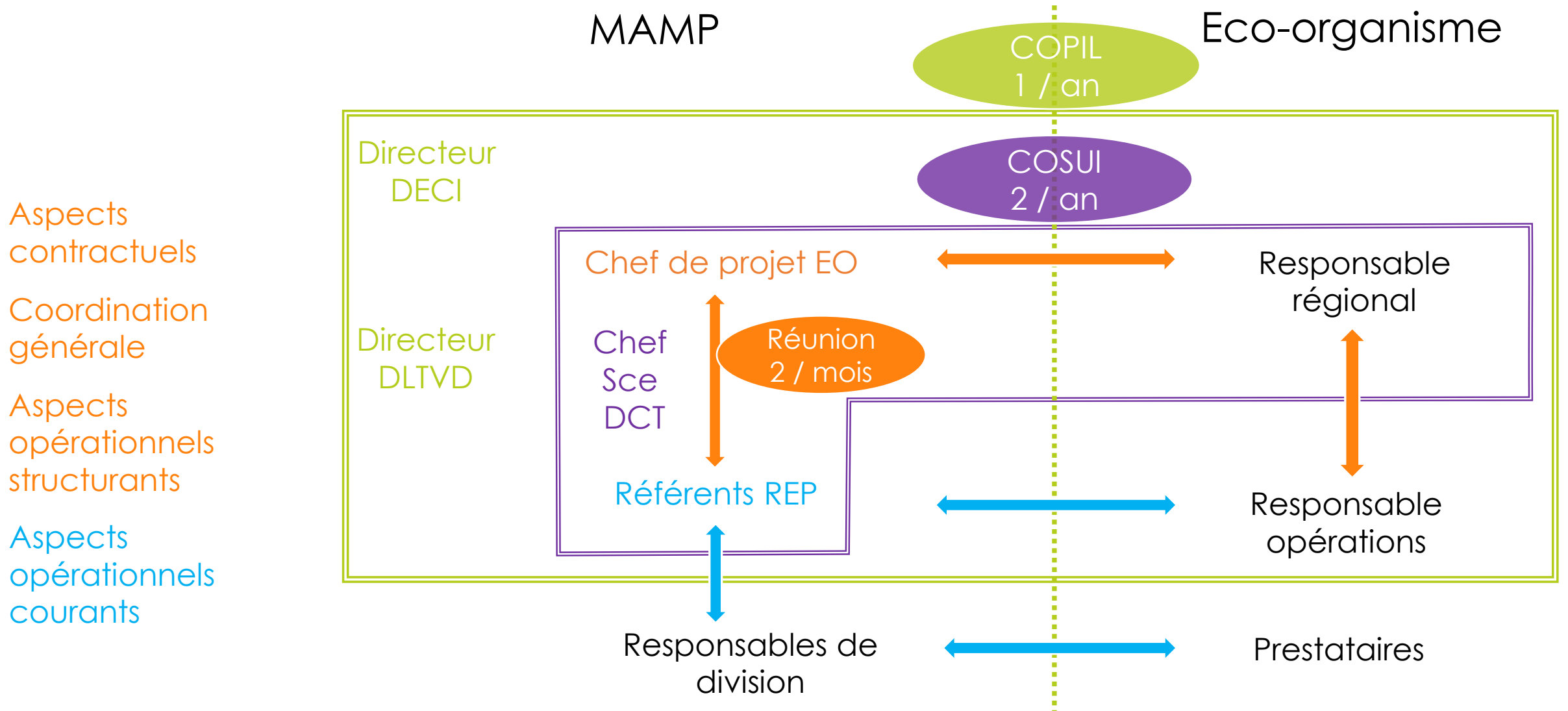


→ Maintenir les capacités de traitement des déchets.

# Pilotage de la gestion des déchets sur la Métropole AMP



# Pilotage de la relation aux Eco-organismes



# Enjeux de collaboration avec les Eco-organismes

## Un partenaire financier & opérationnel pour la Métropole

- Environ 10 millions de recettes par an soit 10 à 14% du budget CS & DCT et 2 à 3% budget déchets AMP;
- Une prise en charge en direct de certains flux.

## Mais des contraintes pour la collectivité

- Une vingtaine de contrats différents à gérer => mobilisation de 2,5 ETP sur la Métropole;
- Plusieurs interfaces informatiques pour gérer les contrats;
- Une visibilité sur les évolutions limitées (PMCB et plâtres à l'été 2025,...);
- Des contrats types parfois non adaptés aux spécificités locales.

## Des enjeux à partager

- Faire connaître les solutions proposées par ces éco organismes (Habitat collectif, reprise en magasins, ....)
- Proposer des solutions simples adaptées aux territoires (Services techniques, ...) et aux partenaires (soutiens TLC,...)



11H45 – 12H00

SEQUENCE 4

Quels sont vos besoins pour  
de nouveaux échanges sur les  
filères REP ?

et les mots de la fin !





# Collecte des besoins

Rendez-vous sur Klaxoon via le lien suivant : <https://go.klaxoon.com/2J6QYGH>

Ou en scannant le QR Code :





> Les mots de la fin



# Dates à noter



20 mars 2026  
10h30 à 12h00



**ORD&EC #9 - Comment trouver une solution régionale de gestion des déchets amiantés ? (visio)**



28 mars 2026  
Journée



**« Tous au Compost ! » édition 2026 - RCC**



2 avril 2026  
Journée



**#GT 14 BTP - Comment construire un BTP circulaire à l'échelle régionale face aux limites du territoire ? (hybride)**



9 avril 2026  
9h30 à 12h00



**#GT 1 Biodéchets alimentaires – Lancement du groupe de travail et de la communauté régional (visio)**

5 mai 2026  
10h à 12h



**ORD&EC #10 Comme a évolué le tri des déchets ménagers en région de 2015 à 2024 ? (visio)**



21 mai 2026



**RED#16 – Comment mesurer le déploiement des stratégies territoriales de prévention et de tri à la source des biodéchets alimentaires ? (visio, événement national piloté par l'ORD&EC)**

# Les Infos supplémentaires



Le portail reseau-prec.org l'outil numérique dédié à la Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire. Il s'agit d'un portail informatif et participatif.



Améliorer la connaissance www.ordeec.org



Ce réseau régional est ouvert à toutes les typologies d'acteurs œuvrant sur la thématique de prévention et gestion de proximité des biodéchets https://paca.reseaucompost.org/



Partage d'expérience www.lifeipsmartwaste.eu

# Les Contacts



## REGION SUD

**Guillaume EVRARD** [gevrard@maregionsud.fr](mailto:gevrard@maregionsud.fr)

## ORD&EC

**Céline GIDEL** [cgidel@maregionsud.fr](mailto:cgidel@maregionsud.fr)

**Arthur de CAZENOVE** [adecazenove@maregionsud.fr](mailto:adecazenove@maregionsud.fr)





**MERCI**  
de participation  
et de votre attention

